

LE PETIT MÉTROPOLITAIN

HORS
SÉRIE

#25
MAI
2018

LE MAGAZINE DES AGENTS DE LA MÉTROPOLE



On l'a fait en 2017 !

Rapport d'activité

Retrouvez le Petit métropolitain
sur comete.grandlyon.fr/lpm

GRANDLYON
la métropole

04 DÉLÉGATION
**TERRITOIRES
ET PARTENARIATS**



07 DÉLÉGATION
**DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
EMPLOI
ET SAVOIRS**



12 DÉLÉGATION
**DÉVELOPPEMENT
URBAIN
ET CADRE DE VIE**



21 DÉLÉGATION
**DÉVELOPPEMENT
SOLIDAIRE,
HABITAT ET
ÉDUCATION**



29 DÉLÉGATION
**GÉNÉRALE
AUX RESSOURCES**



34 EXPRESSIONS
SYNDICALES



**DTP - SERVICE DE LA COMMUNICATION
INTERNE - HÔTEL DE MÉTROPOLE**

20, rue du Lac, CS 33569
69505 Lyon Cedex 03
Tél. 04 26 99 37 87
vriffault@grandlyon.com
cbarbier@grandlyon.com

Directeur de la publication
Olivier Nys

Rédacteur en chef

Pierre-Yves Collaud

Rédactrice en chef adjointe

Anne-Sophie Peyret-Rosà

Coordination et rédaction

Christian Barbier - Véronique Riffault

Crédit photos

Emma Arbogast - Anne Thomé

Thierry Fournier - Laurence Danière

Couverture

Grégoire Berquin

Conception maquette

In Média Res

Réalisation/Illustration

Atelier Grève-Viallon

Impression

OTT imprimeurs



CONTRIBUTEURS



DÉLÉGATION TERRITOIRES ET PARTENARIATS

Référent délégation :

Naéma Kaddour

Contributeurs de proximité :

Direction Évaluation et performance :

Philippe Poullain

Direction Prospective

et dialogue public :

Pierre Houssais

Service Accompagnement

à la transformation :

Grégory Bourbon

Service Communication interne :

Anne-Sophie Peyret-Rosa

Direction de la Relation

aux territoires et aux usagers :

Nicolas Pruvost

Mission Modes de gestion et DSP :

Olivier Arnold

Direction de l'Éducation :

Marie Durousset,

Anne Paturel

**Pôle Personnes âgées
et personnes handicapées :**

Carole Damy

Direction Vie à domicile :

Carole Damy

Direction Vie en établissement

Carole Damy

Maison Départementale

Métropolitaine des personnes

handicapées :

Sandrine Suissa

Direction Ressources :

Daphné Gripp

Direction Habitat et logement :

Emmanuelle Boucheron,

Martine Chanal,

Anne-Cécile Bastin

DÉLÉGATION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET SAVOIRS

Référent délégation :

Anne-Laure Beaudoin

Contributeurs de proximité :

Direction Innovation et action

économique :

Adeline Rambeau

et Raddouane Ouama

Direction Attractivité et relations

internationales :

Caroline Bouin

Direction Insertion et emploi :

Olivier Rouvière

et Florence Debout

Direction Culture et Vie associative :

Sylvain Bouteille,

Cédric Vidal,

Irène Anglaret,

Sophie Picarda-Ayello

Direction des Sports :

Yves Maclét

Direction Innovation numérique

et système :

Jérôme Granger

DÉLÉGATION DÉVELOPPEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE

Référent délégation :

Annick Stantina Nicolaou

Contributeurs de proximité :

Direction ressources :

Annick Stantina Nicolaou

Direction Foncier et immobilier :

Sylvie d'Asgnanno-Michon

Direction Stratégies territoriales

et politiques urbaines :

Vérène Saint-André

Direction Maîtrise d'ouvrage :

Caroline Huin

Direction Pilotage Urbain :

Pauline Chambe

Direction Eau et déchets :

Laure-Anne de Biasi

Direction Voirie, végétal,

nettoient :

Karine Lalo

Direction Territoires

et services urbains :

Pascale Ouvrard

DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX RESSOURCES

Référent délégation :

Lucie Lavigogne

Contributeurs de proximité :

Direction Ressources Humaines :

Bénédicte Mouton

Direction des Finances :

Isabelle Durif

Direction Affaires juridiques

et commande publique :

Stéphanie Burlet

Direction Patrimoine

et moyens généraux :

Lidvine Fayard

Direction des Assemblées

et vie de l'institution :

Michel Soulas

DÉLÉGATION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE, HABITAT ET ÉDUCATION

Référent délégation :

Thomas Lalire

Pôle Enfance et Famille :

Elise Haffray

Direction Prévention

et protection de l'enfance :

Elise Haffray

Direction de l'Adoption :

Elise Haffray

Institut départemental de l'enfance

et de la famille :

Direction de la Protection maternelle

et infantile et modes de garde :

Lotfi Debbeche

L'année 2017 a été particulièrement riche pour l'activité des services de la Métropole de Lyon. Vous avez donné le meilleur de vous-mêmes dans l'accomplissement de vos missions, comme chaque année nombreuses et variées. Il me tient à cœur de réaffirmer que rien de ce qui est décidé par les élus pour développer nos territoires ne serait rendu possible sans votre engagement quotidien au service de la métropole et de ses habitants.

2017 a été une nouvelle année d'approfondissement de la genèse de notre collectivité et tout particulièrement de la naissance d'une culture commune entre les agents issus du Grand Lyon et ceux venus du conseil départemental. L'union de deux collectivités aux compétences différentes demeure une expérimentation unique en France et grâce à vous, nous relevons chaque jour ce défi. Nous disposons aujourd'hui d'une collectivité solide aux compétences complémentaires, à la fois entre elles et avec celles des communes.

L'année écoulée a été aussi celle d'un changement d'exécutif. J'ai été élu, avec une équipe renouvelée, le 11 juillet 2017. Ce changement-là s'est également effectué grâce à vous, présents pour préparer les séances du conseil métropolitain et mobilisés pour répondre aux sollicitations des élus dans tous vos domaines d'intervention.

L'élection d'une nouvelle équipe conduit nécessairement à l'adoption d'un nouveau style. Pour autant, les grandes orientations de ce mandat, débuté en 2014, demeurent les mêmes : le développement d'un territoire métropolitain toujours plus attractif, écologique et solidaire, en réduisant les fractures entre territoires et entre habitants. La Métropole de Lyon doit être, dans tous les domaines, innovante pour y parvenir.

Tout au long de 2017, vous avez mis en œuvre de ces objectifs. La diversité des compétences et des métiers dans notre collectivité et l'ampleur de la tâche accomplie pourraient nous faire courir le risque de perdre de vue le résultat d'ensemble de ce travail. Ce rapport d'activité nous le rappelle. Il illustre notre culture commune, à la fois au service du public dans la gestion du quotidien et projetée vers l'avenir avec tout ce qui contribue à imaginer et dessiner la métropole de demain.



Cette culture est celle de la concertation avec les habitants et avec tous nos partenaires afin de mobiliser les forces vives de la métropole, que ce soient les élus des communes, les entrepreneurs créateurs de richesses, les associations ou encore nos partenaires institutionnels... tous ces acteurs du territoire, avec qui nous œuvrons chaque jour.

Cette culture est aussi celle de l'efficacité. Dans le monde d'aujourd'hui, les succès d'une métropole comme la nôtre, en termes d'attractivité économique et de rayonnement à l'international, sont dus à un ensemble de facteurs : parmi ceux-ci le cadre de vie, la qualité de l'air, du logement, le dynamisme du tissu économique, l'excellence des grandes infrastructures, de l'enseignement supérieur et de la formation, de l'offre culturelle et bien sûr la cohésion sociale et territoriale.

Sur tous ces sujets, notre collectivité est un acteur de premier plan. Nous le savons, beaucoup reste à faire, mais les réussites sont là et elles sont avant tout les vôtres.

Je profite donc de ce rapport d'activité 2017, témoin du travail accompli comme des étapes qu'il reste à franchir ensemble, pour saluer votre engagement sans faille à nos côtés, pour notre métropole et pour ses habitants.



DÉLÉGATION TERRITOIRES ET PARTENARIATS

L'année 2017 a vu la délégation Territoires et Partenariats asseoir son organisation avec notamment la structuration et le déploiement de la direction dédiée à la relation aux territoires et usagers.



L'année a aussi été marquée par la prise en charge de projets stratégiques avec le renouvellement de nombreuses délégations de service public et structurants pour la collectivité à travers l'accompagnement et l'appui aux directions dans le cadre de leurs démarches de réorganisation, de pilotage de leur activité et de leur performance. Des actions visant à développer la culture commune ont été mises en œuvre : rencontre annuelle des cadres, événement Sentez-vous Sport,... Les synergies internes/externes ont été recherchées, par exemple à travers l'organisation d'événements tels

que la rencontre « Handicap : habiter chez soi et dans la cité », co-construite par les associations du handicap et les services métropolitains.

L'adoption du pacte de cohérence métropolitain a permis d'engager le travail de contractualisation avec les communes avec 53 contrats sur 59 conclus à fin 2017. Au-delà de la passation des contrats, c'est aussi l'établissement d'une organisation territoriale, avec les autres délégations, pour mieux coordonner les actions de la Métropole et faciliter le dialogue avec les communes.

LES CHIFFRES CLÉS

53

contrats territoriaux adoptés en 2017



290 771

Nb pages vues sur Comète chaque mois

40

contrats d'objectifs de Direction et de Délégation



6 012

participants au « Grand RDV » de la Métropole



4 Mds€
d'encours de dette garanti

33

missions de conseil en organisation engagées sur 2017



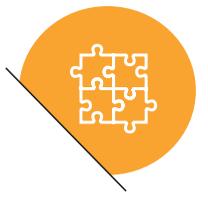
486 M€

Total CA DSP sur 2017

64 500

demandes adressées à GRECO





> DPDP : ENQUÊTE SUR L'ACCUEIL SOCIAL DE PREMIER NIVEAU AUPRÈS DES USAGERS ET DES PROFESSIONNELS DE TERRAIN

La Direction de la prospective et du dialogue public a conduit, à l'automne 2017, une étude sur l'accueil social du point de vue de l'utilisateur, en lien avec la Direction de la relation aux territoires et aux usagers et la Délégation générale au développement solidaire et à l'éducation.

Cette étude s'inscrit dans le projet de mutualisation entre les antennes solidarité du CCAS de la Ville de Lyon et les Maisons de la Métropole, et plus largement dans le développement de nouvelles modalités de coopération en matière d'accueil et d'accompagnement

social. Ce projet répond à des objectifs de meilleure organisation, d'optimisation du fonctionnement mais aussi de qualité de service à l'utilisateur. L'étude a montré que les bénéficiaires sont aujourd'hui globalement satisfaits. L'étude a permis de mettre en avant l'im-

portance de l'accueil de premier niveau, dans son rôle d'écoute, d'apaisement des situations et d'orientation de la demande. Elle servira en 2018 à définir le projet d'évaluation de l'accueil social de premier niveau sur Lyon et ses indicateurs de suivi.

> SAT : DIAGNOSTIC DE FONCTION RH

En avril 2017, la fonction Ressources humaines (FRH composée de la DRH et des services RH) lance un chantier visant à améliorer sa vocation et son offre de service.



Dans ce contexte, la Direction Générale a saisi le SAT pour mener une enquête auprès des bénéficiaires de cette FRH. Ce travail a permis d'entendre au travers d'entretiens individuels ou d'ateliers collectifs des managers, des agents ainsi que les organisations syndicales. Les avis et les attentes ont été relayés aux pilotes la feuille de route RH qui ont pu orienter et prioriser le plan d'actions. À la suite de ce travail, il a été demandé en complément une cartographie des moyens de la fonction RH métropolitaine.

> DEP : ACCOMPAGNEMENT DE LA SERL ET DE LA SEMPAT

La Société d'Équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon (SERL) et la SEM Patrimoniale de la Métropole ont engagé en 2017 une réflexion stratégique afin de définir leurs axes de développement pour les 5 ans à venir.

À cette occasion, un travail transversal a été mené au sein des services de la Métropole, avec la coordination du service contrôle et audit des organismes externes de la DEP, pour mieux préciser les besoins, les attentes et les priorités de la Métropole envers ces deux organismes. Ce travail a été partagé avec les deux sociétés, ce qui a permis d'enrichir la réflexion et d'aboutir à un consensus sur les orientations à prendre.

> TRAVAIL DE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DU MUSÉE DES CONFLUENCES

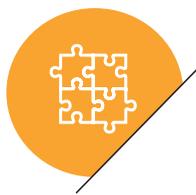
La Métropole contribue au budget du Musée via une convention de financement qui arrivait à échéance au 31 décembre 2017.



Musée des Confluences

La Métropole et le Musée ont donc travaillé en partenariat tout au long de l'année 2017 pour préparer la convention financière 2018-2020. Un travail sur la prospective budgétaire 2018-2020 du Musée a été réalisé par la Direction de la culture et le service contrôle et audit des organismes

externes de la DEP, en appui du Musée. Dans un contexte financier contraint pour la Métropole et pour le Musée, ce travail a permis d'ajuster le financement public aux besoins et d'assigner au Musée des objectifs de développement de ses recettes et de maîtrise de ses dépenses.



> MISSION MODES DE GESTION ET DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC : RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration dans les cantines des collèges est gérée pour partie en régie (46 collèges) et pour partie en délégation de service public (14 collèges). Une étude, lancée en 2016 et poursuivie en 2017, a permis de réinterroger cette répartition, dans un objectif de marges de manœuvre et de garantie de sécurité sanitaire.



Cette étude, menée en partenariat entre la direction de l'éducation et la mission « modes de gestion et DSP », a conduit à :

- confirmer le choix de la DSP pour les 14 cantines déjà gérées ainsi ;
- basculer en DSP 8 collèges actuellement gérés en régie ;
- choisir la DSP pour 2 nouveaux collèges.

Ces 24 collèges ont été répartis en 4 lots : 1 en liaison froide (production en cuisine centrale puis remise en température sur site) et 3 en production sur place.

Cette nouvelle organisation a été soumise au CHSCT, au CT, ainsi qu'à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, avant son adoption, en juillet 2017, par le Conseil de Métropole, qui a validé le lancement de la procédure de DSP pour une entrée en vigueur des nouveaux contrats au 1^{er} septembre 2018. En parallèle, les échéances de l'ensemble des contrats actuels ont été alignées au 31 août 2018.

> SCI : CAMPAGNE HANDICAP (INTERNE)

Avec la signature de la convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, l'un des objectifs prioritaires étaient de sensibiliser l'intégralité des agents à la multiplication des situations de handicap au travail (voir pages RH de la délégation Ressources).

Parmi les freins à l'appréhension du phénomène, la question des représentations et des idées reçues est souvent citée.

Aussi, dans le cadre de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées, une campagne de communication a été mise en place (ateliers de sensibilisation sur divers lieux de travail, affiches, articles, initiation au handisport,...).

La campagne de sensibilisation por-

taut sur différents champs : montrer que le handicap est couramment répandu, les handicaps invisibles, les troubles dys-, les acteurs accompagnant les personnes en situation de handicap à la Métropole, et plus largement, la prise en compte du vécu des personnes en situation de handicap.

 **Plus d'info : Comète rubrique Diversité > handicap**

> DRTU : PACTE DE COHÉRENCE MÉTROPOLITAINE

Le Pacte de cohérence métropolitain, adopté en Décembre 2015, vise à organiser le cadre des relations entre la Métropole et les Communes pour simplifier l'action publique sur le territoire, au bénéfice des habitants.

Au 31 décembre 2017, 53 contrats ont déjà été adoptés en conseil municipal puis en conseil de Métropole, 3 autres l'étant début 2018 soit 95% des communes.

Parmi les 21 thématiques de coopérations proposées, les communes ont fait leur choix lors de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) au printemps 2016. Un temps de discussion s'est ensuite engagé, avec plus de 150 réunions techniques et politiques avec les maires, les DGS et les services de la métropole, pour formaliser des engagements réciproques.

Le succès de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) s'est confirmé : les contrats intègrent en moyenne 10 propositions par commune, soit près de 600 fiches-actions au total sur l'ensemble des thématiques. Des actions concrètes sont engagées dans les domaines du social et de l'éducation (30% des propositions), des services et du développement urbains (25%), de la culture, du sport, de la vie étudiante (25%), de l'économie et l'insertion (15%). Un premier bilan sera réalisé fin 2018 sous la houlette des coordinateurs territoriaux à l'échelle de chaque commune, avec les services et les élus, en Conférences Territoriales des Maires et au niveau métropolitain.

Vous voyez une différence ?
Vous voyez une différence ?



DU 13.11 AU 17.11 2017 / SEMAINE POUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES

Ateliers sensibilisation entre 12H & 14H

1 JOUR	1 LIEU	16.11	Halle Bonne
13.11	MDM Lyon 8 ^e	17.11	La Clip
14.11	Hôtel de Métropole		

Théâtre forum à 12H30

15.11	Hôtel de Métropole, salon Louis Pradel
-------	--

Programme détaillé sur Comète



DÉLÉGATION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EMPLOI ET SAVOIRS

La Délégation Développement Économique Emploi et Savoirs met en œuvre la stratégie de développement économique de la Métropole, adoptée le 19 septembre 2016 par la délibération n°2016-1513. Pour ce faire, elle se doit de rendre le territoire attractif, de le faire rayonner tout en s'attachant à créer les conditions d'une ville inclusive dans laquelle chacun a les moyens de se réaliser.

Elle porte, en outre, l'ambition de construire une métropole co-intelligente, d'organiser et d'intensifier la transformation par le numérique, afin qu'entreprises, salariés et habitants, puissent devenir acteurs sur son territoire. Les missions poursuivies par la délégation sont donc au croisement de cinq politiques publiques : développement économique et compétitivité, rayonnement et attractivité de la métropole lyonnaise, ville intelligente et politique numérique, insertion et emploi, et enseignement supérieur et recherche, ainsi que les politiques de solidarité par d'autres délégations.

La délégation compte environ 450 agents répartis dans 6 directions opérationnelles et une direction Ressources :

- Direction de l'Attractivité et des Relations Internationales,
- Direction de l'Innovation et de l'Action Économique,
- Direction de l'Insertion et de l'Emploi,
- Direction de la Culture et de la Vie Associative,
- Direction des Sports,
- Direction de l'Innovation Numérique et des Systèmes d'Information.



LES CHIFFRES CLÉS

17 137

entreprises créées
(source : Insee-Sirène 2016)



27 000 m²
de bureaux placés
en 2017

1 000

kilomètres
de fibre optique



190 000

heures de travail
pour des publics
en insertion (2016)



153 700

étudiants
(source : MENESR - 2015)

109 728
visiteurs accueillis
à Lugdunum-Musée
romain



140

clubs sportifs aidés

2^e ville
de France pour
l'accueil des événements
internationaux

(source
ICCA 2017)



► RELOCALISATION DU CIRC : DES ÉQUIPES FORTEMENT MOBILISÉES

La Métropole accompagne la relocalisation du CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) au cœur du Biodistrict en assurant la maîtrise d'ouvrage de la construction du nouveau siège de près de 11 600 m².

Implanté depuis 1972 à Lyon, le CIRC est une institution internationale spécialisée dans la recherche des causes sur le cancer. Elle accueille plus de 200 chercheurs issus de 50 nationalités. Fin 2017, à l'issue d'une consultation lancée en mai 2016, elle a désigné le groupement Demathieu Bard/Art&build Architectes/Unanime Architectes/WSP/Indiggo pour la réalisation du nouveau Centre.

Le financement de ce projet de 51,6 M€ est assuré par l'État (17 M€), la Région Auvergne-Rhône-Alpes (13 M€), le CIRC et la Métropole. La Ville de Lyon, quant à elle, apporte le foncier et supporte le coût de la démolition et dépollution du site anciennement occupé par l'EFS. En 2018, les études seront finalisées et le permis de construire déposé, en vue d'un démarrage des travaux début 2019 pour une durée de 2 ans.

► LES PÔLES ENTREPRENEURIAUX, L'UNE DES BRIQUES DE LA NOUVELLE STRATÉGIE ENTREPRENEURIALE

Les pôles entrepreneuriaux vont constituer le volet physique de la nouvelle offre de services « Lyon Métropole d'Entrepreneurs ». Véritable carrefour de l'écosystème territorial, le pôle entrepreneurial apportera une réponse plus souple et personnalisée à l'entrepreneur.



Perspective du Pôle Entrepreneurial de Givors

L'enjeu pour la Métropole est de soutenir l'entrepreneur tout au long de son parcours et de devenir le territoire où les entreprises grandissent et créent des emplois. Cette évolution passe par un accompagnement complet et de plus grande proximité avec la création, sur ce mandat, de trois nouveaux pôles au Nord (Neuville-sur-Saône), à l'Ouest (à la Duchère) et au Sud (à Givors) complétant l'offre immobilière existante et offrant ainsi un

véritable maillage territorial. Cela représente un développement de 19 000 m², renforçant l'attractivité de la Métropole, la création de plus de 300 emplois à 3 ans et renouvelés tous les 3 ans, et un taux de pérennité supérieur à 80% en 5 ans. Les études de conception ont été finalisées en 2017 et permettent le lancement des travaux en 2018, afin d'assurer une ouverture des 3 pôles au cours du premier semestre 2019.

► LES 10 ANS D'ONLYLYON ET LE NOUVEAU TERRITOIRE DE COMMUNICATION

La démarche ONLYLYON est issue de la gouvernance économique territoriale, Grand Lyon L'Esprit d'Entreprise (GLEE). Elle fédère aujourd'hui 28 partenaires publics et privés. Tous sont mobilisés pour renforcer la notoriété et la compétitivité de Lyon dans un contexte de concurrence accrue entre les métropoles européennes et mondiales pour attirer les talents, les projets, les investisseurs, les touristes...



10 ans après son lancement, ONLYLYON est saluée comme une démarche de marketing territorial exemplaire et référente. Elle doit, toutefois, se doter d'un nouveau positionnement pour renouveler son message. Il prend la forme d'un manifesto, texte de référence de quelques lignes qui révèle le caractère et les valeurs de Lyon. Le manifesto proposé positionne

Lyon et sa métropole comme un territoire où l'on n'a justement besoin de ne faire aucune concession sur ses attentes, projets et rêves, où l'on peut faire des choix sans pour autant renoncer, pour défier l'adage populaire. Parce que le meilleur compromis, c'est in fine de n'en faire aucun, et surtout de ne rien faire ou vivre à moitié.

LE MANIFESTO

*On ne vit qu'une fois
Vivre, c'est faire des choix, ne pas renoncer
Oubliez la demi-mesure, les à-peu-près, les entre-deux.
Ne faites aucun compromis, tracez votre propre route,
Choisissez de vivre pleinement vos vies, toutes vos vies.
Choisissez Lyon, Only Lyon.*





> LE LANCEMENT DE LUGDUNUM

Le 7 novembre 2017, le musée gallo-romain de Lyon-Fourvière s'est doté d'une nouvelle identité : LUGDUNUM - Musée & Théâtres romains.

Cette appellation s'inscrit dans un projet global de promotion et de renforcement de la communication de cet équipement et a pour objectifs de :

- Recréer une identité commune autour du site archéologique et de son musée en reliant ces deux ensembles qui dialoguent déjà entre eux eu égard à la configuration des lieux ;
- Prioriser le capital « site » comme la « Joconde » du musée ;
- Être compris des visiteurs français

comme étrangers, ce dernier public représentant près d'un tiers du visitorat annuel ;

- Proposer un nom élargi au territoire qui a aussi un sens dans le cadre de l'offre tant culturelle que touristique.

Cette appellation LUGDUNUM - Musée & Théâtres romains forme une véritable marque qui porte en elle le sens même du territoire. De plus, par sa consonance latine, elle est cohérente avec l'offre culturelle proposée. Par ailleurs, cette termi-

nologie ne se limite pas à l'un des éléments proposés, mais elle ouvre des perspectives en se déclinant sur l'ensemble des sites archéologiques gérés : « LUGDUNUM - Basilique de Saint-Just » ; « LUGDUNUM - Thermes des Farges » ou « LUGDUNUM - Saint-Laurent de Choulans ». Enfin, cette marque pourra s'adapter à une offre élargie à l'ensemble du territoire métropolitain en créant une notion de parcours avec les communes concernées par cette thématique.

> ADOPTION DU SCHÉMA MÉTROPOLITAIN DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

La Métropole a adopté, lors du Conseil du 15 décembre 2017, son schéma métropolitain de l'enseignement artistique.



La définition des orientations présentées au travers de trois axes a fait consensus, et donne un sens à l'intervention de la Métropole pour :

- revisiter les modèles des établissements d'enseignement artistique : accompagner les transformations pédagogiques, le développement de l'usage des outils numériques dans l'apprentissage artistique, la formation des professionnels etc.,
- placer les établissements au centre d'un projet territorial d'éducation artistique, visant l'accès du plus grand nombre à la pratique artistique,
- accompagner les coopérations et les mutualisations entre structures d'enseignement artistique

décidées avec les communes dans le cadre du Pacte de Cohérence Métropolitain, et mettre en valeur l'offre du territoire.

Certaines actions concrètes témoignent de l'ambition portée :

- une plateforme d'information du public sur l'offre,
- le soutien au projet Démos, projet de démocratisation culturelle centré sur la pratique musicale en orchestre s'adressant à 120 jeunes des quartiers politique de la ville de cinq communes de la Métropole (Bron, Décines-Charpieu, Givors, Lyon, Vaulx-en-Velin), avec la Philharmonie de Paris et l'Auditorium-ONL.

> ADOPTION DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE LECTURE PUBLIQUE

La Métropole de Lyon a hérité du Département la compétence obligatoire de soutenir les bibliothèques des communes de moins de 12 000 habitants. En 2015, afin d'assurer la continuité de ce service, elle a provisoirement confié à la Médiathèque du Rhône le maintien de l'ensemble de ses activités auprès des bibliothèques de son territoire jusqu'au 31 décembre 2017.

Cette période de transition a permis d'élaborer une nouvelle politique de lecture publique en adéquation avec le territoire métropolitain, particulièrement riche en bibliothèques, à commencer par la Bibliothèque municipale de Lyon (BmL), acteur majeur de la lecture publique en France.

À compter du 1^{er} janvier 2018, la Métropole a confié à la BmL la gestion des prêts de documents, le conseil et l'expertise, le soutien à l'action culturelle ainsi que l'accès à de nombreuses ressources numériques en ligne (presse, musique, auto-formation...). Pour réaliser ces missions, six agents seront recrutés et mis à disposition de la Ville de Lyon / BmL, dès leur arrivée en février. Quatre d'entre eux seront référents de



territoire, interlocuteurs privilégiés des 40 bibliothèques.

Parallèlement à cette compétence obligatoire, la Métropole a égale-

ment vocation à animer un réseau des bibliothèques ainsi qu'à accompagner les coopérations et mutualisations intercommunales.

> LA NOUVELLE POLITIQUE EN DIRECTION DE LA VIE ASSOCIATIVE

Par délibération du 18 septembre 2017, la Métropole a souhaité faire évoluer le cadre de son intervention auprès des acteurs de la vie associative en s'appuyant sur trois axes principaux :

- Développer un centre de ressources et de formation à destination des associations en renforçant et en élargissant les services existants (conseil individuel, formations collectives...) ainsi qu'en participant à la coordination des acteurs de l'accompagnement à la vie associative présents sur le territoire ;
- Valoriser la richesse du tissu associatif en soutenant financièrement les associations généralistes ou qui promeuvent la vie associative ainsi que les associations dites de proximité portant des projets contribuant à l'animation de la vie sociale locale (dispositif coup de pouce) ;
- Organiser un observatoire interne de la vie associative permettant une vision consolidée des différents soutiens apportés par la Métropole à l'ensemble des associations qu'elle accompagne et assurer la cohérence des différents financements accordés.

> LA CHARTE DES 1 000

Créée par le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) adopté fin 2015, la Charte des 1 000 se donne pour objectif de positionner l'entreprise comme un lieu favorable à l'insertion.

Plus de 500 entreprises ont déjà adhéré à la Charte et agissent en faveur d'un développement territorial inclusif. Leur action a bénéficié à plus de 4 000 personnes en recherche d'emploi. Pour les entreprises mobilisées, cela se traduit par recruter autrement, contribuer à l'accès à l'emploi, faire connaître ses métiers, soutenir les acteurs de l'insertion et s'impliquer dans une dynamique locale pour l'emploi.

➔ Pour plus d'information : <http://www.economie.grandlyon.com/actualites/la-charte-des-1000-nouveau-partenariat-avec-les-entreprises-pour-linsertion-et-emploi-dans-le-grand-lyon-2382.html>

> LES CHARGÉS DE LIAISON ENTREPRISE EMPLOI : L'ATOUT CHOC DE LA MÉTROPOLE

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole de Lyon assume les compétences de l'insertion et du développement économique. Elle dispose ainsi d'un puissant levier, au service d'un développement équilibré du territoire, pour impulser une politique ambitieuse alliant performance économique et performance sociale.

Cela se matérialise par un binôme développeur économique - chargé de liaison entreprise emploi (CLEE) sur chaque Conférence Territoriale des Maires, en proximité des entreprises et des demandeurs d'emploi.

Le CLEE est chargé de la mise en œuvre concrète d'actions relevant de la responsabilité sociale de l'entreprise et de favoriser l'accès à l'emploi des publics en insertion, en particulier des allocataires du revenu de solidarité active (RSA). De plus, il est en capacité de mobiliser l'offre de services en matière de ressources humaines développée au profit des entreprises par les acteurs des territoires. **En 2017, 519 entreprises ont été rencontrées et 305 offres d'emploi traitées.**



➤ L'USAGER AU CENTRE DE L'ACTION : OUTIL D'ACCOMPAGNEMENT, MOBILISATION DES PERSONNES

En conjuguant insertion et développement économique, la Métropole souhaite encourager le retour à l'activité des bénéficiaires du RSA. Au regard de cette ambition, le travail sur le parcours de l'utilisateur est particulièrement important car il permet de soutenir la mobilisation du bénéficiaire et de le préparer à occuper les emplois du territoire.

Pour faciliter les passerelles entre les publics en insertion et les besoins de recrutement, la Métropole a fait le choix de revoir son offre d'accompagnement. Dès 2017, un nouveau cadre d'intervention des structures d'accompagnement a été mis en place. En s'appuyant sur l'expertise des partenaires, il permet de développer des accompagnements diversifiés et adaptés au niveau d'autonomie des bénéficiaires. En partant des capacités de la personne, on facilite ainsi son retour à l'activité en développant

son potentiel. Une offre spécifique a également été déployée pour accompagner par et vers l'emploi des publics en souffrance psychique. Cet accompagnement renforcé et pluridisciplinaire permet une approche globale de la personne par le vecteur de l'emploi; cela évite de stigmatiser la personne et facilite la mise en œuvre de démarches en matière de santé. La professionnalisation et l'animation de la communauté des professionnels intervenant dans l'accompagnement des publics constituent également

des enjeux de premier plan. Dès 2017, 400 référents de parcours ont participé aux journées de professionnels insertion et emploi. En développant ces actions, la Métropole participe à créer une communauté professionnelle autour de son Programme Métropolitain d'Insertion pour l'emploi, à inscrire la communauté professionnelle dans une dynamique d'échanges de pratiques et d'innovation et à outiller les acteurs de l'accompagnement dans la construction de parcours adaptés vers l'activité.

➤ LE DÉPLOIEMENT DU THD

Partant du constat que l'offre très haut débit spécifique en direction des acteurs économiques resterait insuffisante, la Métropole a choisi de déployer le Réseau d'Initiative Publique (RIP) « la fibre Grand Lyon ».

Ce Réseau permet de répondre aux attentes des entreprises sur la durée : très haut débit, sécurisation des liaisons, taux de disponibilité proche de 100%, multiplicité des offres, tarifs compétitifs, etc. « la fibre Grand Lyon » est réalisée dans le cadre d'une Délégation de Service Public. Le délégataire, COVAGE/Grand Lyon THD, est chargé de concevoir, construire, exploiter



et commercialiser le Réseau. De manière opérationnelle, ce sont près de 1 000 Km de réseau fibre optique dédiée déployés. Le réseau « la fibre Grand Lyon » dispose d'un positionnement unique par sa couverture géographique, sa capillarité, ses conditions d'accès techniques et tarifaires.

Fin 2017, la commercialisation a été ouverte sur l'ensemble du réseau. Plus de 440 sites clients finaux ont d'ores et déjà été raccordés (TPE/PME/ETI/Ets publics) et plus de 380 sites sont en cours de raccordement. Plus de 50 opérateurs proposent leurs services à partir du Réseau « la fibre Grand Lyon ».

➔ Plus d'info : lafibre.grandlyon.com

➤ 3^E ÉDITION DE LA « MÉTROPOLE VACANCES SPORTIVES »

Ce dispositif porté, avant 2015, par le Département du Rhône sous l'intitulé « Rhône Vacances » a été repris en juillet 2015 par la Métropole de Lyon et adapté à son territoire.

La 3^e édition « Métropole vacances sportives » a eu lieu, en 2017, du 10 au 28 juillet sur les deux parcs métropolitains (Domaine de Lacroix-Laval et Parc de Parilly) et a réuni 4 650 participants. L'objectif est de proposer et de faire découvrir, aux jeunes de moins de 18 ans, des activités sportives variées et gratuites, tels que le Rugby à XIII, les échecs, le tir à l'arc ou le baseball.

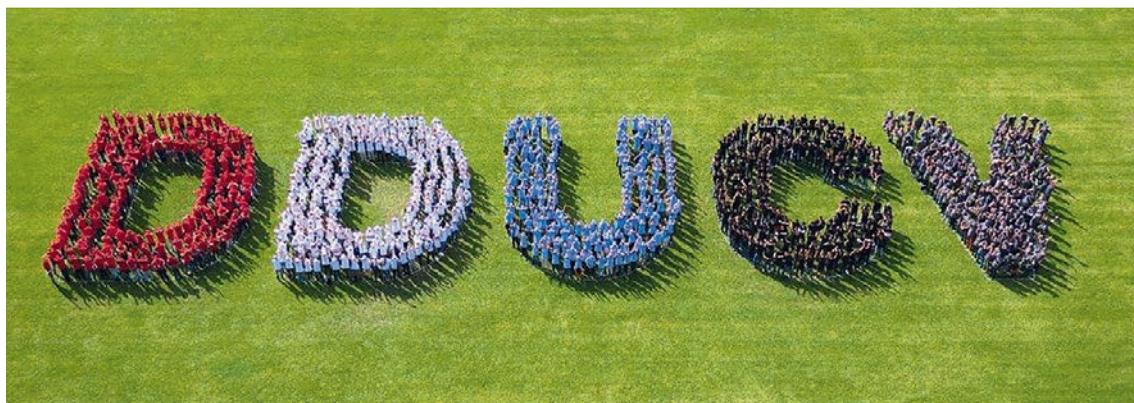
Les bénéficiaires sont à la fois des jeunes issus de structures telles que MJC, centres sociaux, ALSH



(accueils de loisirs sans hébergement) mais également des particuliers, dans la limite des places encore disponibles.



DÉLÉGATION DÉVELOPPEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE



La DDUCV a la responsabilité de la mise en œuvre du volet urbain de l'ambition métropolitaine. Pour cela, elle organise de manière transversale son intervention sur l'urbain, de la conception à la gestion d'un territoire, en passant par la maîtrise d'ouvrage. Son rôle vise à concevoir, coordonner et appliquer dix politiques publiques : développement urbain ; cohésion territoriale (dont la politique de la ville) ; transition énergétique ; espaces naturels, agricoles et fluviaux ; cycle des déchets ; cycle de l'eau ; espaces publics (conception, entretien et gestion du domaine public) ; qualité de vie, santé, environnement et risques ; mobilité des biens et des personnes et coopérations territoriales.

Elle veille aussi à la cohérence et à l'interface avec les politiques publiques portées par les autres délégations, notamment dans leur traduction territoriale. De même, l'incarnation du volet urbain de la collectivité la désigne comme acteur majeur de la construction et de l'évolution des territoires par la planification et la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI). Enfin, la gestion des espaces publics nécessite d'assurer une plus grande proximité aux territoires, habitants et maires, par la coordination des services urbains déconcentrés, tout en garantissant équité et qualité de service.

LES CHIFFRES CLÉS

Plus de
1 900
agents sur
les territoires



383
transactions
immobilières
effectuées (cessions
et acquisitions)

360
projets pris
en charge dans
le cadre de PPI



475 000 m³
jour d'eau usée
traitée

187 800 000
m³/an
d'eau potable
produite



200 tonnes
de sapins collectés
soit 51 000 sapins
collectés (ce qui
équivalait à la
superficie de la
place Bellecour
plantée
en sapins)



9 194 763 m²
de surface de
trottoirs nettoyés

10 000
chantiers déclarés
dans le cadre de
la coordination de
travaux sur voirie



-16%
diminution des
émissions de Gaz à
effet de serre (GES)
sur le territoire
entre 2000 et 2015

66
quartiers politique
de la ville pour
260 600 habitants
soit 21% de la
population et 50%
du parc
locatif
social





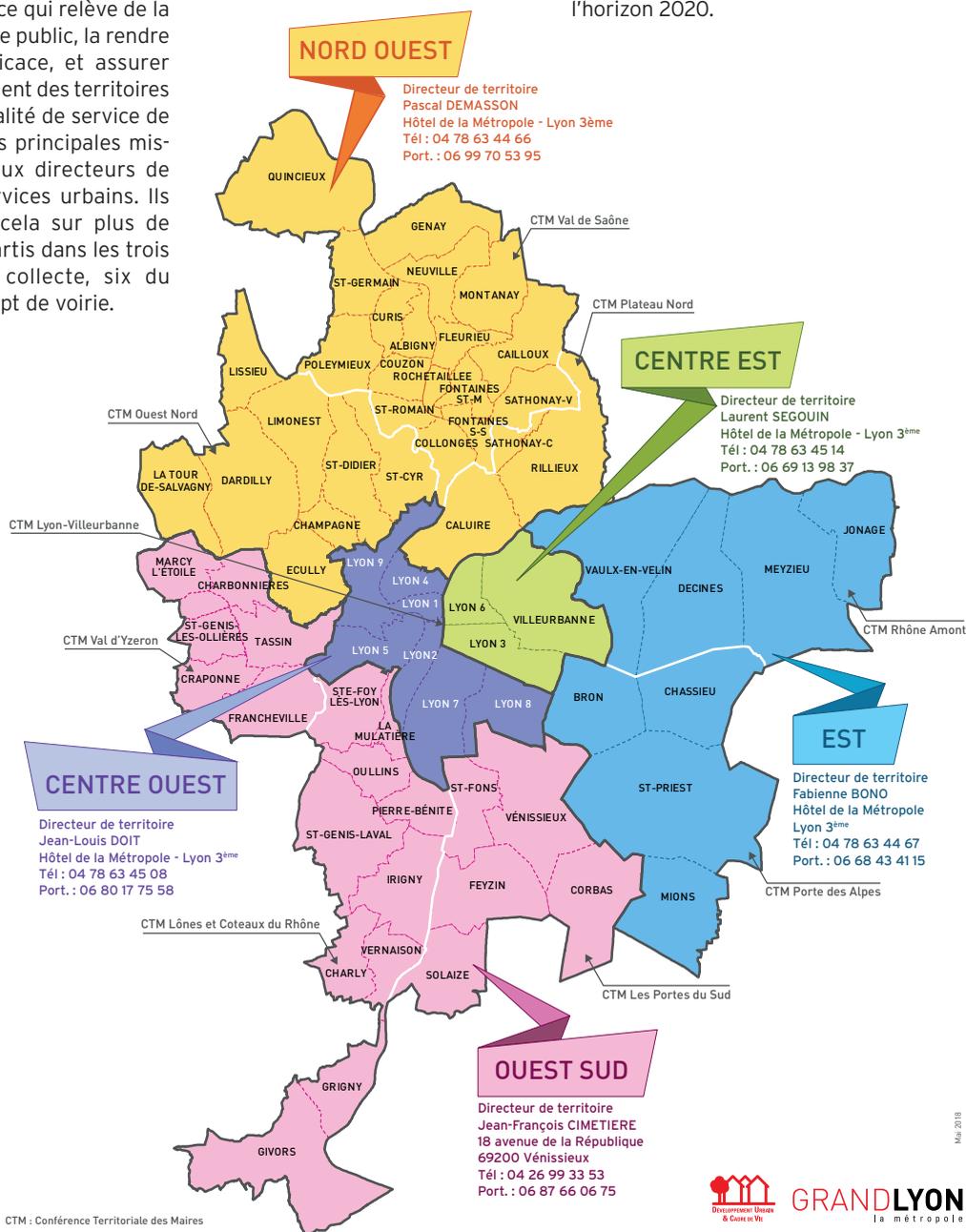
LES CINQ TERRITOIRES DES SERVICES URBAINS ORGANISENT UN MODE DE FONCTIONNEMENT TRANSVERSE DES SUBDIVISIONS DE VOIRIE, DE NETTOIEMENT DE COLLECTE ET DES AUTRES SERVICES

Depuis mai 2017, en application du projet politique de l'exécutif métropolitain, les services urbains ont organisé leurs interventions sur des périmètres cohérents avec les neuf Conférences Territoriales des Maire (CTM), sous la responsabilité de cinq directeurs de Territoires des services urbains.

Être l'interlocuteur privilégié des maires pour tout ce qui relève de la gestion de l'espace public, la rendre cohérente et efficace, et assurer l'équité de traitement des territoires en matière de qualité de service de proximité sont les principales missions dévolues aux directeurs de territoire des services urbains. Ils s'appuient pour cela sur plus de 1900 agents répartis dans les trois subdivisions de collecte, six du nettoyage et sept de voirie.

Dès le mois de mai 2017, des instances de pilotage par métiers et des rencontres de coordination avec la direction Ressources ont été mises en place pour continuer à délivrer un service public de qualité. Un séminaire des encadrants, réunissant techniciens et responsables de subdivision, a permis de fédérer ce nouveau collectif de travail et de poser

les fondamentaux d'une culture commune. Enfin, le démarrage d'un état des lieux des effectifs et des outils disponibles dans les subdivisions, nécessaire aux réflexions sur une convergence territoriale effective, a débuté en fin d'année. Ce travail permettra d'instaurer une répartition équilibrée des moyens, tant humains que matériels, pour une organisation territoriale simplifiée et efficiente à l'horizon 2020.



CTM : Conférence Territoriale des Maires

DIRECTION RESSOURCES



► LES RESSOURCES, PARTENAIRES INDISPENSABLES DES DIRECTIONS OPÉRATIONNELLES

Lors de la structuration de la délégation, il est apparu opportun de regrouper les fonctions ressources sous une même entité créant ainsi la Direction Ressources en mai 2017.

Dans une organisation non encore stabilisée, les 268 agents de la direction Ressources ont assuré avec professionnalisme et implication leurs nombreuses missions. Pour continuer à épauler les directions opérationnelles, les réseaux, organisés par fonction, ont garanti une activité transitoire efficiente et la plus homogène possible. Les services des Ressources humaines ont poursuivi leurs missions quotidiennes de proximité auprès des agents de la délégation : plan de mobilité des agents des missions techniques, régime indemnitaire, ... tout en participant aux nombreux projets de la feuille de route RH. La direction Ressources a également

porté le pilotage des projets fédéraux au sein de la délégation dont, notamment, le chantier marges de manœuvre (avec plus d'une centaine d'actions identifiées) et le contrat d'objectifs. Le service MOI a été mobilisé et impacté par la déclinaison informatique de la nouvelle organisation mise en œuvre en parallèle de la refonte du logiciel RH. Le service Prévention a particulièrement contribué à l'évolution des tenues de travail des agents de terrain. Il s'est également fortement investi dans l'état des lieux et l'accompagnement des agents des ex. centres d'exploitation ayant intégré la direction-adjointe Territoires et services urbains au début

de l'été. L'appui indispensable à la réalisation des missions opérationnelles de la délégation en matière juridique, finance, commande publique, et processus délibératif s'est opéré en lien avec les démarches fédérales de dématérialisation de la chaîne comptable et de la structuration de la fonction achat, pour ne citer que les principales. Enfin, des rendez-vous trimestriels « Traits Urbains » présentant le déclassement A6/A7, les démarches « zéro gaspi/zéro déchets » et « ville perméable », ont permis aux agents d'envisager la diversité des missions et des projets de la délégation afin de favoriser l'ancrage d'une culture commune.



> LA MOBILITÉ EN CONSTANTE CROISSANCE

Vélos, taxis, navettes : tous les moyens d'une réelle mobilité se développent.

Une hausse du trafic vélo de +10% en 2017 confirme le développement continu de ce mode de déplacement. Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation de 61,7 km de réseau cyclable réalisé dans l'année ⁽¹⁾. Une procédure de dialogue compétitif a, par ailleurs, permis l'attribution d'un nouveau marché Vélo'v. 1000 vélos supplémentaires, 80 nouvelles stations, un service de location de Vélo'v électriques et la rénovation des mobiliers urbains : telles sont les nouveautés dont bénéficieront les 68 500 abonnés. Le service Taxi poursuit, quant à lui, son activité de gestionnaire de licences (1400 attribuées) en même temps que celle des transactions de la gare routière s'élevant à 120 par an, en complément des 2500 mouvements de cars par semaine. Enfin, l'accompagnement des innovations s'est poursuivi avec l'expansion de NAVLY (navette sans chauffeur), le lancement de l'auto partage Yeah et les panneaux dynamiques I-Girouettes.

⁽¹⁾ Pour rappel, l'objectif est de 1000 km de pistes cyclables en 2020 et nous atteignons 786 km en décembre 2017.

> L'EXPERTISE DES ÉQUIPES EST MISE À CONTRIBUTION

Les voies rapides et les tunnels œuvrent à la sécurité des citoyens et le patrimoine de la voirie s'enrichit pour le bien-être des grands lyonnais.

Qu'il s'agisse d'accidents, de mises en sécurité, d'objets trouvés sur la chaussée, le service des Voies rapides et tunnels intervient 7 000 à 8 000 fois par an. Son périmètre d'action comprend douze tunnels, 32 km de voies rapides – auxquelles s'ajoutent 16 km d'autoroute A6/A7 déclassée depuis novembre dernier –, soit un trafic de 450 000 à 500 000 véhicules/jour. Conjointement, les travaux de sécurisation des tunnels du périphérique Nord se sont poursuivis, avec notamment la mise en service de l'usine de ventilation Duchère. Il convient également de souligner que les 1922 ouvrages d'art du patrimoine métropolitains ont requis une surveillance quotidienne. Le laboratoire participe, quant à lui, à la connaissance du patrimoine, assurant le suivi de la qualité des chantiers, tout en élaborant des travaux expérimentaux. En 2017, il a ainsi réalisé 420 essais ou avis techniques et 1320 km de voies ont été auscultés.

> LA PROPRETÉ DURABLE COMME LIGNE DE CONDUITE

Campagne de sensibilisation, animations sur le terrain, implication dans les projets métropolitains, le respect de l'environnement se décline dans nombre d'actions.

Afin de contribuer à l'image d'une Métropole respectueuse de l'environnement, le service Nettoyement a poursuivi sa sensibilisation pour agir sur les comportements des usagers à travers les « Faites de la propreté », l'application du zéro-phyto depuis le début de l'année et la maîtrise de ses consommations d'eau (300 000 m³ en 2017 alors qu'ils étaient évalués à 7,4 millions voilà quelques années). Il convient, par ailleurs, de noter la forte mobilisation des acteurs la propreté urbaine dans le cadre de la Conventions Qualité Propreté (CQP) et le suivi de six actions du Pacte métropolitain intégrés fin 2017 aux contrats territoriaux.



> DÉCHETS : UN NOUVEAU CADRE DE COLLECTE

Le 18 septembre 2017, un nouveau cadre de collecte a été mis en œuvre. Il en résulte la mise en place de nouveaux marchés et la fin du fini-parti.



Les nouveaux marchés d'un montant de 143 millions s'étendent sur sept ans et intègrent une évolution de la répartition territoriale entre régie et entreprises. Bron, Vaulx-en-Verlins et Tassin-la-Demi-Lune font désormais partie des communes collectées par le privé tandis que Quincieux repasse en régie. Par ailleurs, les circuits ont été revus afin de systématiser, via

de nouveaux horaires, des temps managériaux. Le passage à un samedi travaillé sur trois, au lieu de deux auparavant, favorise l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle. Réaménagement de locaux, rénovation de douches, extension de parkings, mise en place de parcours professionnels sont autant de preuves du dialogue constructif

noué sur le terrain. Cette évolution tant technique que culturelle et impactant plus de 450 agents est, en effet, le fruit d'un travail de concertation conséquent ; organisations syndicales et agents ayant été largement associés. Enfin, l'information régulière - lettres spécifiques, flyers, films, etc.- a permis de tenir chacun au courant de l'avancée du projet.

> « VILLE PERMÉABLE » : ÉVALUER ET INNOVER POUR ÉVITER L'IMPERMÉABILISATION

L'imperméabilisation des sols cause des dégâts lors de fortes pluies. L'eau ne peut s'infiltrer dans le sol et engorge les réseaux d'assainissement jusqu'à provoquer leur débordement et ainsi polluer nappes et rivières.

Notre collectivité travaille depuis de nombreuses années sur la désimperméabilisation des sols, en s'intéressant aux techniques d'infiltration de l'eau là où elle tombe (noues, jardins de pluie) et ce afin de redonner aux sols leur rôle naturel d'éponge. Pour sensibiliser les acteurs, deux supports de communication ont été produits, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée

Corse ayant financé le projet «Ville perméable» pour moitié. Il s'agit tout d'abord du guide pratique sur la valorisation des eaux de pluie dans les jardins destinés au grand public et, ensuite, du guide d'aide à la conception des aménagements d'espaces publics en matière d'eaux pluviales qui, lui, s'adresse aux agents de la Métropole et à leurs prestataires.

> RÉVISION DU RÈGLEMENT D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le 6 novembre dernier, le conseil de La Métropole a approuvé la révision du règlement d'assainissement collectif de 2013, mis en application depuis janvier 2018.

Cette révision visait à intégrer les dernières évolutions réglementaires et à répondre aux besoins du terrain. Les principaux changements tiennent aux branchements à l'égout et aux rejets des eaux usées, autres que domestiques, ainsi qu'à la ges-

tion des eaux pluviales rendues plus lisibles. Les usagers impactés sont essentiellement les constructeurs (professionnels et particuliers) et les industriels. Il est à noter que pour faciliter la mise en œuvre de ce règlement révisé, un effort de

communication a été fait en interne par les services s'occupant de l'eau et de l'urbanisme, et en externe en direction des professionnels de l'immobilier. Le règlement révisé est disponible sous www.grandlyon.com et en mairie, où il a été distribué.



► SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES (SDE) : VERS UN SCÉNARIO FINAL

Sur la base d'un diagnostic territorialisé, présenté aux partenaires en février, l'année a été consacrée à l'énonciation de quatre scénarii destinés à explorer les possibles énergétiques sur le territoire. Une démarche pionnière de par son caractère multi-énergies et multi-partenarial.

Réaliser de fortes économies d'énergie dans les bâtiments, engager les nouvelles forces vives en faveur des énergies renouvelables, développer les réseaux intelligents et des projets de masse avec de grands acteurs économiques, tels sont les quatre scénarii présentés aux partenaires en novembre. Ils s'appuient sur la connaissance du territoire, les retours d'expérience sur les projets et l'expertise des services de la Métropole comme des acteurs locaux. Pour chaque action identifiée, des groupes de travail ont recherché le point d'équilibre entre ambition et réalisme. Pour compléter ce travail, le Conseil de développement a apporté son regard prospectif issu de la société civile. Outils d'aide à la décision, ces scénarii permettront l'arbitrage d'une stratégie énergétique et d'un plan d'actions.



► DES NOUVEAUX ENJEUX POUR DESSINER LA MÉTROPOLE DE DEMAIN

Le Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) et le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), documents de planification, repensent l'organisation territoriale en intégrant de nouveaux enjeux.

Le PLU-H régleme le droit des sols sur le territoire métropolitain à partir d'objectifs de développement économique, d'habitat et d'environnement. Sa révision a été lancée en 2012. Après cinq ans de concertation, le Conseil de Métropole a arrêté le projet de révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H). Notons que nous sommes la première agglomération à s'être dotée d'un outil réglementaire intégrant questions d'urbanisme et d'habitat. Quant au STRADDET, docu-

ment planifiant l'aménagement et le développement du territoire à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes et piloté par la Région, il permettra, une fois livré en juin 2019, de mieux appréhender les interdépendances telles que la mobilité, le climat, l'air, l'énergie, la biodiversité et les déchets. En contribuant à ce document-cadre, la Métropole soutient le développement du fait urbain dans les politiques régionales et les outils de contractualisation, sans opposer territoires urbains et ruraux.

► SE DÉPLACER MIEUX, RESPIRER MIEUX...

Préserver l'attractivité de la Métropole suppose des politiques volontaristes pour améliorer la qualité de l'air dans l'agglomération.

Le plan Oxygène vise à réduire l'exposition chronique aux polluants (particules fines, oxydes d'azote). Il est composé de plusieurs volets dont l'incitation au changement des chauffages à bois individuels et l'instauration d'une Zone à Faibles Émissions (ZFE). L'objectif est aussi d'interdire l'accès en cœur d'agglomération aux poids lourds et véhicules utilitaires les plus polluants. Pour écarter la circulation à l'intérieur de la Métropole, il est donc envisagé à moyen terme, une taxe de transit pour les véhicules légers. Les études menées en 2017 permettent d'engager en 2018 une concertation dans la perspective d'une mise en œuvre en 2020.

➤ LANCEMENT DE CONCERTATION DU VALLON DES HÔPITAUX À SAINT-GENIS-LAVAL

Un nouveau quartier verra le jour entre la future station du métro B Saint-Genis-Laval Hôpitaux Sud et le centre-ville en 2023

Le Vallon des hôpitaux regroupe l'hôpital Jules Courmont à Pierre-Bénite, le site hospitalier Sainte-Eugénie à Saint-Genis-Laval et le cœur du Vallon. L'arrivée du métro B en 2023 placera le site à 20 minutes de la Part-Dieu en transports en commun. Ainsi,

ce secteur est appelé à devenir un quartier à vivre où 1600 logements, un groupe scolaire, une crèche, des commerces, des services hospitaliers et des entreprises, s'intégreront dans un cadre paysager préservé de 22 hectares. Une concertation pré-

alable a été lancée fin novembre 2017 pour plus d'un an, afin d'associer habitants et associations à la définition du projet et plus spécifiquement à la création d'un éco-quartier mixte et à la desserte viaire du site vers le pôle d'échanges multimodal.



➤ LE TRONÇON « BOUCHUT-ARMÉNIE » DU PROJET GARIBALDI SUR LYON 3^E EST ACHEVÉ

La seconde tranche opérationnelle du réaménagement de la rue Garibaldi aura été marquée par la démolition et le comblement de la trémie.

Suite au comblement de la trémie, les aménagements de surface de la rue Garibaldi, et notamment l'aménagement de la chaussée centrale et des espaces latéraux, ont eu lieu de février à fin 2017. Les véhicules circulent désormais sur trois voies, les bus bénéficiant d'un couloir dédié. Comme pour le reste du projet, les aménagements font la part belle aux déplacements en modes actifs avec promenades piétonnes et voies cyclables. Réalisés en béton désactivé poncé avec des granulats en calcaire, les trottoirs sont spacieux, confortables pour les piétons et aisés d'entretien. À noter que ce projet a permis de créer quatre nouvelles traversées au niveau des rues Chaponnay, Verlet-Hanus, Dolet et Rancy.

➤ L'ILOT DE LA PLANCHA À LIMONEST EN BONNE VOIE

Un projet d'aménagement visant à revitaliser le centre-bourg de Limonest, en préservant son caractère villageois et ses qualités patrimoniales.

Au cœur du centre bourg de Limonest, cette opération de restructuration urbaine d'environ 1 hectare prévoit un programme de 67 logements au travers d'opérations de réhabilitation du bâti existant et de démolition/reconstruction. Cette offre de logement sera accompagnée d'un pôle médical, d'un renforcement de l'offre commerciale de proximité et de nouveaux espaces publics qualitatifs. La bibliothèque et l'école de musique seront, elles, relocalisées. Les études de conception ont été faites en 2017 par le maître d'œuvre des espaces publics (groupement Eranthis / Korell / C2i) et l'équipe de promoteurs concepteurs a été retenue le 12 juin dernier ; à savoir : Carré d'Or associé - Archigroup. Les travaux commenceront fin 2018.



> NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU)

Signé le 17 mars 2017, le protocole de préfiguration marque une avancée significative du NPNRU.



Ce nouveau programme finance les études pré-opérationnelles, l'ingénierie de projet, les opérations urgentes de démolition et réhabilitation de logements sociaux ainsi que la reconstruction d'une première part de logements démolis. D'un montant de 132 M€ et financé par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) à hauteur de 35,6 M€, il mobilise de nombreux acteurs en interne (à la DDUCV, DSHE

et DEES) comme en externe (bailleurs sociaux et les communes de Bron, Givors, Lyon, Rillieux-la-Pape, Saint-Fons, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Villeurbanne). Les études pilotées par les directions de projet ont permis d'aux premiers dossiers d'être déposés à l'ANRU au cours de l'année 2017 : Mermoz à Lyon 8^e, Arsenal Carnot Parmentier à Saint Fons et des Buers à Villeurbanne.

> DÉCLARATION DE COOPÉRATION CULTURELLE 2017/2020

La déclaration de coopération culturelle, un levier pour la politique culturelle en faveur des quartiers de la politique de la ville de la Métropole.

Initiée en 2003 par la Ville de Lyon, une démarche de coopération avec les institutions culturelles du territoire a encouragé des actions en direction des publics éloignés de l'offre culturelle sur les sites politiques de la ville. Le Grand Lyon a élargi la démarche aux communes en politique de la ville, via la charte de coopération culturelle d'agglomération 2013/15 impliquant 16 communes et 99 acteurs culturels. Une nouvelle étape a été franchie en novembre 2017 avec l'adoption de la déclaration coopération culturelle 2017/20 assortie d'une convention métropolitaine. La déclaration conforte la dynamique tout en l'élargissant à cinq nouvelles communes. La convention métropolitaine concrétise l'engagement de la Métropole avec les équipements et événements culturels qu'elle gère ou finance : Archives, Biennales de la danse et d'art contemporain, Festival Lumière, JEP, Lugdunum, Musée des Confluences Nuits de Fourvière.

> SORTIE DU SITE INTERNET CARRÉ DE SOIE ET D'UNE NOUVELLE PLAQUETTE GERLAND

Carré de Soie et Gerland ont accueilli à eux seuls plus de 3.000 habitants en 2017. Pour accompagner l'émergence de ces lieux de vie, des supports de communication ont été déployés.

Carré de Soie est la transformation ambitieuse d'un territoire de 500 hectares portée par la Métropole et les villes de Villeurbanne et Vaulx-en-Velin. Sur la seule année 2017, près de 1 500 habitants et 1 000 salariés s'y sont installés. Pour accompagner ce développement, un site internet est en ligne depuis le mois d'octobre. Il présente les enjeux, atouts et services du territoire, les actualités des opérations ainsi que la vie du quartier. **Pour aller plus loin : <https://carredesoie.grandlyon.com>**

Avec l'arrivée, en 2017, de plus de 2000 nouveaux habitants, 3700 emplois et de grandes entreprises telles que le centre de recherche nucléaire EDF et Boréal, Gerland crée des opportunités, dont chacun peut s'emparer pour inventer collectivement de nouvelles manières de vivre et de travailler. Pour inviter à (re)découvrir ce quartier, une nouvelle plaquette a été réalisée par la mission Gerland. **Pour aller plus loin : <http://www.lyon-gerland.com/>**



► LE PILOTAGE DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PLAN DE CESSION

En 2017, les instances d'animation technique et de pilotage ont été confortées pour produire la stratégie foncière et faire monter en charge le plan de cession, dont trois comités de pilotage politique.

La stratégie foncière a consisté à investir sur des territoires et secteurs à enjeux par rapport à trois politiques publiques que sont l'Économie à Caluire-Rillieux pour la zone d'activité PERICA, l'Habitat le centre-ville de Saint Fons et l'Eau pour la zone de captage en eau potable des Quatre Chênes à Saint Priest. L'année a aussi été l'occasion de l'actualisation des territoires de réserve foncière via la constitution d'un groupe de travail dédié et le lancement

de deux nouvelles politiques publiques : énergie, espaces naturels et agricoles/zones de compensation.

Autre chantier, le plan de cession qui, cette année s'est élevé à 27 M€ de recettes pour 34 ventes réalisées. Ainsi, 22 biens ont été remis à disposition des politiques publiques de l'économie, de l'habitat et de l'équipement public permettant une économie de coût de gestion évaluée à 600 000 €/an.

► LA RÉUSSITE D'UN PARTENARIAT ÉTROIT AVEC LES DIRECTIONS COMMANDITAIRES

Le service Foncier accompagne nombre d'actions métropolitaines.



Collège Truffaut, Lyon 1^{er}

En ce qui concerne les déplacements et les équipements publics, de nombreuses acquisitions ont été réalisées. Pour la voirie de proximité (Chemin de Moly à Saint-Genis-Laval, chemin du Four à Cailloux sur Fontaines, etc.), pour les équipements publics (implantation de la Cité de la Gastronomie à l'Hôtel Dieu (Lyon 2), implantation du collège Cusset à Villeurbanne, transfert de chaleur à la Duchère (Lyon 9), acquisition amiable d'un foncier à Couzon pour permettre la construction d'une caserne de pompier,...) et parmi les cessions, il convient de signaler l'installation de la station GNV (Gaz Naturel Vert) à Saint Priest. En matière de projet urbains et éco-

nomiques, des cessions aux aménageurs ont été réalisées pour la ZAC (Zone d'Aménagement Concertée) Bron Terrailon, celle des Gratte-Ciel (Villeurbanne), celles des Girondins (Lyon7) et celle de Part Dieu (Lyon 3). Par ailleurs, le service Foncier s'est investi dans nombre de cessions pour des besoins d'entreprises utilisatrices ou pour l'aménagement de fonciers économiques. Il s'agit notamment de SEGECO cours Vitton (Lyon 6), SBM sur Euronews (Ecully), Valla à Grand Clément (Villeurbanne), ABCD à Corbas, Biomeyrieux à Craponne ou encore Sybord à Saint Genis Laval. Deux consultations ont aussi été effectuées pour le collège Truffaut (Lyon 1) et

le Progrès (Chassieu), sans oublier que l'année a également permis le démarrage des acquisitions dans le cadre des PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) sur Genay, Saint Genis Laval et Feyzin. Par rapport à la politique de l'habitat, le service a œuvré à la production de 610 logements dans le cadre de différentes procédures foncières (préemption, amiable, loi Vivien, carence, Opération de Restauration Immobilière, ruisseau du Ravin et Projet Urbain Partenarial Amblard). L'année a vu enfin le lancement de la consultation pour le collège Scève (Lyon 4) et l'aboutissement de certaines Déclaration d'Utilité Publique dont 26 jugements et un traité d'adhésion.



DÉLÉGATION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE, HABITAT ET ÉDUCATION

La Délégation Développement Solidaire, Habitat et Éducation (DSHE) est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques de solidarité sur le territoire métropolitain.



Ces politiques sociales et médico-sociales s'adressent à tous les publics, de la petite enfance aux personnes âgées, en portant une attention aux plus fragiles et en veillant à développer les actions de prévention. La solidarité s'incarne aussi à travers la gestion des collèges et la réalisation d'actions éducatives. Elle s'incarne enfin à travers les politiques de l'habitat pour permettre à chacun de trouver une solution de logement

adaptée en favorisant la cohésion. L'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de solidarité reposent sur les directions centrales (pôle enfance et famille, pôle personnes âgées et personnes en situation de handicap, habitat et logement, santé et développement social, protection maternelle et infantile, éducation, ressources) et sur les 57 Maisons de la Métropole. 3 500 agents interviennent au quo-

tidien : agents d'accueil, travailleurs sociaux, instructeurs administratifs, professionnels de la santé (médecins, puériculteurs-trices, psychologues). L'enjeu de la Délégation repose sur sa capacité à porter une action de proximité en tenant compte des réalités sociodémographiques des territoires, tout en veillant à traduire les évolutions réglementaires et sociétales susceptibles d'interroger la conduite des politiques de solidarité.

LES CHIFFRES CLÉS

11 485

Nombre de logements sociaux attribués en 2017 sur le territoire de la Métropole



66 290

Collégiens ont fait leur rentrée en septembre 2017 dans la Métropole

851 435

Nombre d'appels téléphoniques reçus en MDM en 2017. Taux d'efficacité (appels répondus sur appels reçus) : 75%



89,74%

des enfants de 3-4 ans suivis en bilan de santé, soit 18 717 bilans



16 690

Bénéficiaires de l'APA (domicile)

10 468

Bénéficiaires de l'APA (établissement)



10 174

Enfants pris en charge par une mesure de protection de l'enfance



153 089

Ménages accompagnés, reçus au moins une fois par un travailleur social de polyvalence



› L’AFFIRMATION D’UN CADRE STRATÉGIQUE POUR LES POLITIQUES DE SOLIDARITÉ

Le **Projet Métropolitain des Solidarités** a été adopté le 6 novembre 2017 par le Conseil de la Métropole. Ce document fixe un cadre stratégique dans la conduite des politiques de développement social, de santé publique, de protection maternelle et infantile, de protection de l’enfance, d’accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Issu d’une très large concertation avec l’ensemble des partenaires du champ social et médico-social, il vise à innover pour répondre aux besoins des habitants et leur permettre de mieux vivre, quels que soient leur âge et leurs difficultés. Ce document regroupe ainsi 80 actions opérationnelles autour de 4 grands axes :

- Développer la prévention pour tous
- Offrir un parcours adapté et continu à l’usager
- Renforcer les partenariats pour gagner en cohérence
- Favoriser l’inclusion sociale et urbaine

Il définit ainsi la feuille de route opérationnelle de

la Métropole en matière de politiques sociales et médico-sociales jusqu’en 2022. Il s’articule avec les autres documents directeurs tels que le Plan Local d’Urbanisme et de l’Habitat ou le Programme Métropolitain d’Insertion et d’Emploi. Plus largement, il est en lien avec les autres politiques publiques de la Métropole pour proposer des innovations concrètes afin de répondre aux problématiques d’une société dans laquelle le rapport à l’âge, à la famille et au territoire a fortement évolué. Ces évolutions exigent une approche transversale des politiques publiques de solidarité.

DES RÉALISATIONS CONCRÈTES POUR AMÉLIORER LE SERVICE RENDU AUX USAGERS

› L’OUVERTURE DES MAISONS DE LA MÉTROPOLE POUR LES SOLIDARITÉS



Le collectif des cadres engagé sur le projet, composé des directeurs MDM, chefs de service social et leurs adjoints, chefs de service ressources et moyens, conseillers d’action sociale (CCAS) et chef de service solidarité (CCAS), accompagné par le service d’accompagnement à la transformation

À Lyon, 18 Maisons de la Métropole pour les Solidarités sont ouvertes.

Pour permettre aux équipes du CCAS de la Ville de Lyon et de la Métropole d’accueillir et d’accompagner les usagers dans les mêmes locaux, la mobilisation des équipes de terrain comme des services ressources a été remarquable tout au long de l’année 2017. Trois cents professionnels concernés ont contribué à la construction d’un référentiel d’accueil et d’accompagnement

commun, accompagnés par un groupe de cadres dont le rôle a été déterminant dans la conduite du projet. Les services ressources ont maintenu leur forte mobilisation sur ce projet : construction d’un logiciel d’accueil et d’accompagnement social sur mesure, développement d’une offre de formations dédiée, et mise en œuvre juridique et financière de ce service commun.

› DES FORMATIONS DESTINÉES AUX AGENTS D’ACCUEIL DES MAISONS DE LA MÉTROPOLE ET DES CCAS DES COMMUNES

Trois journées de formation ont été proposées aux agents d’accueil des Maisons de la Métropole et des Centres Communaux d’Action Sociale.

Le but était de réunir des agents qui exercent des fonctions relativement similaires mais dans des institutions différentes. Ainsi, de novembre à décembre, les agents des territoires de Vénissieux/St Fons et de Tassin-Limonest/Ecully/Sainte-Foy-les-Lyon, se sont retrouvés côte à côte pour évoquer leurs compétences propres, et parler eux-mêmes de leur métier vécu sur le terrain. Premier constat ? Mesurer qu’il existe une posture « commune » dans les métiers de l’accueil constituant la pierre angulaire de l’accueil social sur le territoire métropolitain : accueillir les habitants, les informer des dispositifs existants, et les orienter vers l’interlocuteur le mieux à même de les accompagner.



> DÉVELOPPER LES ACTIONS SOCIALES COLLECTIVES OU PRÉVENIR AVANT DE GUÉRIR

Dans un contexte de précarité accrue, le développement d'actions collectives est un complément indispensable à l'accompagnement social individuel.

Ce mode d'intervention sociale est fondé sur la participation active d'usagers au sein d'un groupe. La dynamique qui en résulte contribue à recréer du lien social, à rompre l'isolement et ainsi favoriser l'autonomie des personnes accompagnées. Il permet ainsi de travailler sur des difficultés partagées, en s'efforçant de construire des réponses collectives. En 2017, plus d'une trentaine d'actions ont été élaborées et mises en

œuvre par les équipes sociales des Maisons de la Métropole, principalement sur les thématiques touchant l'insertion, le soutien à la parentalité, les questions budgétaires et les violences intrafamiliales. Plusieurs interventions ont concerné, chacune, plus de 200 personnes. Pour les équipes de professionnels, les actions collectives sont également l'occasion de travailler de manière décloisonnée et d'enrichir le lien avec les partenaires locaux. Cette démarche préventive et innovante s'inscrit dans les orientations retenues du Projet Métropolitain des Solidarités, pour offrir à l'usager un parcours adapté à ses difficultés.



> ATLAS DES POLITIQUES SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES



L'observation est un objectif fort de la Délégation Développement Solidaire, Habitat et Éducation, affirmé notamment dans le Projet Métropolitain des Solidarités.

L'Observatoire Métropolitain des Solidarités permet le suivi et l'évaluation des politiques publiques sur l'ensemble du périmètre d'action de la Délégation, de la petite enfance à la fin de vie. Il offre une opportunité intéressante d'observer collectivement

pour mieux prévenir, mieux agir et croiser les données et les problématiques dans une logique de parcours « au-delà » des dispositifs.

Premier maillon de la connaissance et première réalisation de l'observatoire, l'Atlas des politiques sociales et médico-sociales met en lumière les disparités sociales et médico-sociales du territoire, permet le suivi de différentes politiques publiques menées par la Délégation et met en adéquation offre et besoins.

> JOURNÉE ÉCO-RESPONSABILITÉ ET BIEN-ÊTRE DES TOUT-PETITS

Pour contribuer à la modernisation et aux synergies des politiques publiques, la Métropole de Lyon, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Rhône et l'Agence Régionale de la Santé ont organisé le 20 juin 2017 la Journée « Eco-responsabilité et bien-être des tout-petits en établissement d'accueil du jeune enfant ».

250 professionnels de la « petite enfance » de la Métropole, étaient présents pour informer, sensibiliser, échanger et agir autour des questions du développement durable, du lien avec la santé et de la qualité de l'accueil du jeune enfant.



Ce fut aussi une action transversale interne permettant de mobiliser les différentes directions de la Métropole dont la Protection

Maternelle et Infantile, l'ex Direction de la Planification des Politiques d'Agglomération, et le service Communication.

► ENFANCE-FAMILLE : DES ÉVOLUTIONS D'ORGANISATION POUR AMÉLIORER LE SERVICE PUBLIC

Les trois directions du Pôle Enfance et Famille (Prévention et Protection de l'Enfance, Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille et Adoption), en lien avec les équipes des Maisons de la Métropole, adaptent les dispositifs de protection de l'Enfance aux besoins des enfants et de leurs familles.

Une nouvelle direction Prévention et Protection de l'Enfance

La nouvelle organisation de la direction poursuit l'objectif de valoriser davantage les actions de prévention afin d'intervenir le plus en amont sur des situations de vulnérabilité éducative.

Le projet d'établissement de l'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille (IDEF)

En novembre 2017, le président de la Métropole a inauguré la Pouponnière (accueil de 60 places pour les 0-3 ans). Le projet d'établissement, accompagné par le Service accompagnement à la transformation a démarré. Quatre axes de travail prioritaires ont été définis :

- L'accueil des 3-18 ans au foyer d'accueil d'urgence de l'IDEF (97 places)
- Les cycles de travail
- Le travail de nuit.
- L'Accueil Mère-Enfant (32 places pour mamans mineures ou jeunes majeures de moins de 21 ans avec bébés de moins de 3 ans).

Le Projet de la Maison de l'Adoption

Dans un contexte de diminution de l'adoption internationale et de stabilité de l'adoption nationale, le projet de la Maison de l'adoption 2016-2020, diffusé aux acteurs de l'adoption fin 2017, met l'accent sur l'importance du soutien à la parentalité adoptive et la complémentarité des acteurs (professionnels, bénévoles, usagers).

► CONSEIL MÉTROPOLITAIN DES JEUNES : NOUVEAU MANDAT, NOUVEAUX DÉFIS



Ce 2^e mandat du Conseil métropolitain des Jeunes a commencé de façon constructive et très dynamique.

Depuis le 15 novembre 2017, le COMET Jeunes et ses trente-six collégiens de 4^{ème} élus par leurs pairs, se répartissent en trois commissions thématiques – égalité entre filles et garçons, lutte contre

le harcèlement scolaire et création d'une plateforme numérique d'entraide hébergée par la classe.com – pour travailler, lors de réunions régulières, au montage de leurs projets citoyens.

Ces commissions sont animées par des professionnels et des intervenants spécifiques selon les projets. En outre, le COMET Jeunes, ce

sont également des rencontres et des visites qui ponctuent l'année pour permettre aux jeunes élus de découvrir toutes les dimensions et les facettes des métiers de la Métropole. Ainsi, ils ont déjà visité une Maison de la Métropole, sont allés à la découverte de l'urbanLab d'Érasme et visiteront l'Assemblée nationale en juin, guidés par un député.



➤ RESTAURATION SCOLAIRE : DES ATELIERS POUR PERMETTRE AUX PROFESSIONNELS DE PARTAGER LEURS BONNES PRATIQUES

L'accompagnement des équipes de cuisine métropolitaines s'intègre à la démarche d'amélioration continue de la restauration scolaire.

Les ateliers participatifs auxquels treize collègues en régie ont participé visent à donner un socle commun des bonnes pratiques. Les personnels ont travaillé autour de thèmes choisis collectivement, se sont appropriés les techniques de cuisson réduisant le temps de préparation des plats et des recettes à base de tofu, tapioca, alternatives

végétales aux recettes classiques. Sans dégrader la qualité visuelle et gustative des plats, la juste cuisson contribue à la lutte contre le gaspillage alimentaire en réduisant la perte de matière, donc les quantités commandées. Les plats confectionnés lors de ces ateliers ont été servis aux collégiens et fort appréciés.



› LE PORTAIL D'INFORMATION DES DEMANDEURS SUR LE LOGEMENT SOCIAL : « LOGEMENTSOCIAL69.FR »

Le Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGID), piloté par la Métropole, vise à fédérer les acteurs du logement pour améliorer la gestion des demandes de logements sociaux et la transparence des procédures.

Fin 2017, on dénombrait 65 052 demandeurs de logements sociaux sur le territoire de la Métropole.

Dans ce cadre, depuis le 16 septembre 2017, le portail partenarial www.logementsocial69.fr permet aux demandeurs de s'informer sur les conditions et démarches d'accès au logement social, de déposer

une demande de logement et de prendre rendez-vous avec un conseiller.

Ce site est complémentaire du réseau de lieux d'accueil et d'information des demandeurs de logements sociaux. Leur objectif : garantir une information identique pour tous et assurer un service de proximité de



qualité, accessible sur l'ensemble du territoire métropolitain.

› ÉCHANGES DU RÉSEAU EUROPÉEN « URBINCLUSION »

La Métropole s'est engagée en 2017, aux côtés de Barcelone, dans un programme européen, *Urb inclusion*, visant la co-création et le développement de solutions pour l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté.

Sept autres villes européennes participent à ce réseau : Turin, Naples, Cracovie, Copenhague, Glasgow, Timisoara et Trikala. Séminaires, visites d'étude, outils de suivi et expertises figurent parmi les actions menées en 2017 et à venir en 2018. Pilotées par la Direction de la Habitat et du Logement, ces actions contribuent au décloisonnement des politiques urbaines et de solidarité en associant la Délégation Développement Solidaire, Habitat et Éducation (Habitat et Logement, Santé et Développement Social, Maisons de la Métropole), la

Délégation Territoires et Partenariats (Prospective et Dialogue Public), la Délégation Développement Urbain et Cadre de vie (Politique de la Ville) et la Délégation Développement Économique, Emplois et Savoirs (Insertion et Emploi, Attractivité et Relations Internationales). En 2017, dans le cadre du Projet Métropolitain des Solidarités, elles ont permis d'engager le travail sur le Projet Social de Territoire du secteur « Portes du sud » et d'échanger avec les partenaires (associations, bailleurs sociaux, communes...) sur leurs pratiques.





► NOUVEAUX COLLÈGES ET ÉLARGISSEMENT DE L'OFFRE AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

Dans le domaine de l'éducation, la rentrée 2017 a été marquée par l'ouverture de deux collèges : Alice Guy (8^e arrondissement) et Simone Lagrange (Villeurbanne).



Dans les autres politiques de solidarité, l'offre au sein des établissements médico-sociaux s'est également élargie. Dans le domaine de la protection de l'enfance, 40 nouvelles places ont été créées afin de répondre aux besoins et 8 places en unités de vie pour les enfants les plus en difficulté ayant besoin d'un étayage éducatif renforcé. Pour permettre le dépistage précoce du handicap, la Métropole de Lyon et l'ARS ont décidé, en novembre, d'ouvrir un Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) de 40 places à Saint-Priest. Il accueille des enfants de 0 à 6 ans et, prioritairement les plus jeunes d'entre eux, présentant tous types



de handicaps : sensoriel, moteur, mental... dont les troubles autistiques avec trois places réservées à cet effet. 90 nouvelles places (foyer d'hébergement, de vie, accueil de

jour,...) ont été créées en établissements accueillant des personnes en situation de handicap, et 15 places en établissement accueillant des personnes âgées.

► LES DIRECTIONS CENTRALES RÉUNIES À GERLAND



Avec l'installation de la Direction de l'Habitat et du Logement dans le bâtiment Borie centre⁽¹⁾, et des directions Ressources et de l'Éducation dans le bâtiment du Quatuor⁽²⁾, l'ensemble des directions centrales de la Délégation sont désormais réunies dans le quartier de Gerland.

Pendant les déménagements, des visites de la Mission Gerland (DDUCV) ont été organisées pour permettre aux nouveaux arrivants de découvrir ce quartier en pleine mutation. Un guide « travailler à Gerland » a aussi été réalisé par le service

MOI pour donner aux agents des informations d'ordre pratique et logistique. 620 agents sont désormais installés dans les bâtiments Borie nord, centre, sud et Quatuor ; cela facilite l'organisation de réunions et la gestion des temps de travail.

⁽¹⁾ 12 rue Jonas Salk, Lyon 7 ⁽²⁾ 16 avenue Tony Garnier, Lyon 7

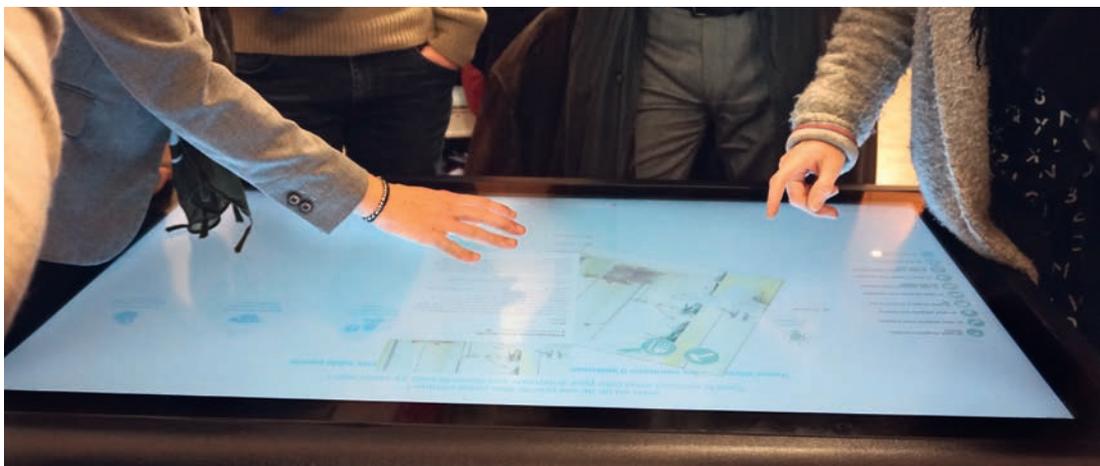


› L'INNOVATION AU SERVICE DE LA PRÉVENTION

Dans le cadre de la conférence des financeurs, instance réunissant les principaux financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (Métropole, ARS, caisses de retraites, mutuelles), le pôle Personnes Âgées et Personnes Handicapées a bénéficié d'une enveloppe financière pour développer des actions collectives de prévention à destination des seniors.

Aux côtés de la Direction Santé et Développement Social, et avec l'appui d'ERASME et de la Direction Habitat-Logement, une équipe projet (animateur santé, ergothérapeute et webdesigner) a été recrutée pour travailler sur la thématique de l'adaptation des logements. Des fiches d'information interactives sur les démarches, les financements ou encore les aménage-

ments ont été créés, mises en forme et développées sur une table tactile pour une diffusion auprès du public âgé. Un « serious game » ainsi qu'une maquette ont également été créés par l'équipe projet pour sensibiliser sur la question, tirant ainsi profit des facilités qu'offrent les outils numériques pour répondre aux problématiques des usagers de manière innovante.



› MAISON DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES PERSONNES HANDICAPÉES : CO-CONSTRUIRE AVEC LES ASSOCIATIONS D'USAGERS L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La Maison Départementale-Métropolitaine des Personnes Handicapées a souhaité, conformément à l'esprit de la loi de 2005, associer les représentants d'usagers à ses missions.

Ce travail de co-construction mené avec les associations et a abouti à :

- L'élaboration d'un nouveau modèle de convention, adopté par la commission exécutive d'avril 2017. Par ces conventions, les partenaires de la MDMPH peuvent, selon leurs choix et/ou moyens : accompagner la personne en situation de handicap dans la constitution de sa demande ; apporter leur appui aux équipes pluridisciplinaires centrales et locales ; participer à l'information, la sensibilisation et la formation des acteurs du dispositif ; soutenir la mission d'information attachée à la MDMPH ; accompagner et/ou informer du processus de décision de la CDA ; assister la personne en situation de handicap dans les voies de recours.
- La création d'un comité de suivi composé de représentants d'associations et de la MDMPH.
- L'instauration d'un espace collaboratif pour un meilleur partage de l'information.

› JOURNÉE HANDICAP : « HABITER CHEZ SOI ET DANS LA CITÉ »

Le travail conjoint entre le pôle PAPH et la Direction Habitat-Logement, en lien avec la Commission Métropolitaine d'Accessibilité (CMA), permet de répondre de manière transversale aux différentes problématiques que connaissent les personnes en situation de handicap (logement, mobilité, inclusion sociale...).

Sous l'impulsion de la Direction Prospective et Dialogue Public, qui pilote la CMA, une journée d'étude sur les formes alternatives d'habitat pour les personnes en situation de handicap s'est tenue le 24 novembre 2017 à l'Hôtel de Métropole. Réunissant plus de 300 participants autour d'ateliers et de tables rondes, cet événement fut l'occasion de mobiliser les acteurs des différents champs concernés par la question de l'habitat des personnes handicapées, d'en rappeler les enjeux, et de tirer des enseignements, sur la base de retours d'expérience, à destination des opérateurs et politiques publiques.



DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX RESSOURCES

La Délégation Générale aux Ressources (DGR) est essentielle au fonctionnement de la Métropole. Elle fournit les moyens de fonctionnement aux délégations thématiques et est garante des règles applicables. Elle dispose également des outils nécessaires au pilotage de l'institution : ressources budgétaires, dialogue social, maîtrise des contrats, patrimoine et moyens généraux.

La délégation se compose des directions suivantes :

- Assemblées et vie de l'institution (DAVI),
- Finances (DF),
- Affaires juridiques et commande publique (DAJCP),
- Direction Patrimoine et Moyens Généraux (DPMG)
- Ressources humaines (DRH).

et de deux services :

- Service Finances Achats publics (SFAR)
- Service Ressources Humaines (SRH)



LES CHIFFRES CLÉS

<p>1 094</p> <p>avis et conseils juridiques (645 conseils juridiques, 62 consultations assurances, 387 avis en commande publique)</p>	<p>1 695</p> <p>dossiers amiables dont 868 responsabilité civile, 292 accidents véhicules, 273 dommages aux biens</p>	<p>11</p> <p>séances du Conseil de la Métropole (5h50 de durée moyenne d'une séance)</p>	<p>2 632</p> <p>actes pris en 2017 (1 077 arrêtés, 731 décisions de la Commission permanente et 824 délibérations du Conseil)</p>
<p>23,7 jours</p> <p>dont 17,1 jours de mandatement : délai moyen de paiement de la Métropole</p>	<p>3 170 M€,</p> <p>en dépenses et 3 501 M€ en recettes : montants globaux des comptes administratifs 2017 tous budgets consolidés (en réels et retraités des mouvements inter budgétaires)</p>	<p>29,6 M€</p> <p>d'opération de construction menées sur les collèges publics</p>	<p>65 000</p> <p>Équipements de Protection Individuelle (EPI) distribués</p>
<p>9 172</p> <p>agents en activité (dont 8349 agents sur emplois permanents) au 31/12/2017</p>	<p>96%</p> <p>appartiennent à la Fonction Publique Territoriale et 4% à la Fonction Publique Hospitalière.</p>	<p>1 194</p> <p>agents bénéficiaires d'un avancement de grade sur l'année 2017</p>	

RESSOURCES HUMAINES

> HANDICAP : LA MÉTROPOLE S'ENGAGE

L'année a été marquée par la mise en place pour la période 2017-2019 de la convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

La convention FIPHFP structure depuis mars 2017 l'action métropolitaine en matière de handicap, comme en témoigne la mobilisation rapide de la mission dédiée pour mettre en œuvre une politique ambitieuse en termes de sensibilisation, formation, recrutement, accompagnement et politique d'achat auprès d'entreprises du secteur adapté et protégé. L'implication des acteurs (agents, managers et professionnels RH) est déjà effective par les bons résultats obtenus cette année. Parmi ceux-ci, citons : le passage du taux légal d'emploi des travailleurs handicapés de 3,98% (2016) à 4,47 % en 2017 ; la formation de 50 agents de la fonction RH au handicap ; la sensibilisation au handicap de plusieurs



centaines d'agents sur différents sites de la Métropole au cours de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées ainsi que la création d'une rubrique spé-

cifique sur COMETE- rubrique En commun- Grands dossiers-handicap.

➔ **Besoin d'infos :**
missionhandicapDRH@grandlyon.com

> AVANCEMENT DE GRADE : MISE EN PLACE D'UNE PROCÉDURE RENOUVELÉE

Les nouvelles règles ont permis d'augmenter le nombre de promus.

À l'issue d'un travail de concertation avec les organisations syndicales sur la procédure d'avancement de grade pour la Fonction Publique Territoriale (FPT) durant le premier semestre 2017, de nouvelles règles ont été présentées en Comité Technique

le 15 juin. Aussi, la campagne s'est-elle correctement déroulée en septembre et octobre derniers. Très mobilisatrice pour les managers et la fonction Ressources Humaines, elle a permis, à l'issue des Commissions Administratives Paritaires

de fin d'année, la promotion de 1 215 agents pour la FPT et 15 agents pour la Fonction Publique Hospitalière. Comparativement à 2016, 480 agents pour la FPT et 15 agents pour la FPH agents supplémentaires ont bénéficié d'un avancement.

DIRECTION DES FINANCES

> UN NOUVEL OUTIL DE PILOTAGE DES PROJETS DE LA MÉTROPOLE (OPPM)

La conduite de projet a connu une année riche en développements.

Après la parution d'un référentiel sur la conduite de projets en mars, le chantier OPPM de remplacement de l'outil informatique dédié est entré en phase active. Impactant 400 utilisateurs (managers, chefs de projet,...), il vise à faciliter le suivi de la réalisation de la programmation pluriannuelle des investissements, le reporting et la gestion des portefeuilles de projets. Début 2017, l'établissement des spécifications a nécessité le recueil et l'analyse des besoins des directions ; des éléments qui ont permis d'encadrer au mieux le travail

de l'éditeur. L'appui des référents à la conduite de projet présents dans les services a d'ailleurs été essentiel pour recenser les outils existants et tester la première version du progiciel livrée en février. Enfin, des actions de sensibilisation, notamment auprès des comités de direction, ont favorisé la bonne anticipation des étapes de 2018 : finalisation des paramétrages de la partie budgétaire, construction d'un infocentre BO, développement des interfaces avec les outils métiers et formations des utilisateurs avant le déploiement dans les délégations.



> PROJET DÉMATÉRIALISATION

L'obligation réglementaire de dématérialisation de la chaîne comptable fixée au 1^{er} janvier 2017 ayant été par dérogation reportée au 1^{er} janvier 2018 pour la Métropole, ce projet a été mené durant toute l'année 2017.

Le projet de dématérialisation de la chaîne comptable s'inscrit dans un mouvement de sécurisation des comptes publics et de simplification des relations collectivités locales-fournisseurs voulu par l'État. Il aspire aussi à davantage fiabiliser la chaîne comptable et optimiser ses performances tout en contribuant au développement durable via de nouveaux modes de fonctionnement. L'équipe projet a donc structuré le socle des outils nécessaires à la dématérialisation : intégration automatique des factures déposées par les fournisseurs dans l'outil comptable Grand Angle, balayage des processus comptables en mode dématérialisé, etc. Un séminaire de réflexion



a eu lieu le 7 juin 2017. Il a permis de redéfinir les profils des agents comptables et construire des scénarios d'organisations cibles par délégation, qui ont été validés en juin et octobre (hormis pour la DDUVCV), la DEES ayant été iden-

tifiée comme pilote pour basculer en mode dématérialisé au premier trimestre 2018.

 **Plus d'info :**

Comète > En commun > Grands dossiers > Dématérialisation de la chaîne comptable

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

> SIMPLIFICATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

L'axe 3 de la feuille de route de l'administration prévoit la simplification des processus fédéraux. Celui de la commande publique ayant été considéré comme prioritaire, un important travail a été réalisé durant l'année sur ce processus par le service de la Commande publique.

Pour engager un état des lieux exhaustif, chaque délégation a été rencontrée durant le premier semestre 2017. Le résultat de ces échanges a fait l'objet d'un document de synthèse présenté en comité de Direction Générale, puis en comité des directeurs au printemps. Après instruction durant l'été, un arbitrage a été sollicité auprès de la Direction Générale et du Vice-président en charge de la commande publique. Les décisions arrêtées ont permis de rencontrer collectivement les directions opérationnelles à l'automne pour leur présenter les propositions de simplification. Les simplifications co-construites portent no-

tamment sur le visa des Fiches d'initialisation et des rapports d'analyse des offres; la simplification du Workflow LIA ; l'organisation calendaire du processus délibératif commande publique ; l'envoi des dossiers au contrôle de légalité et la mise en place d'outils de co-rédaction de la doctrine Métropole avec les directions opérationnelles. Le travail engagé s'est poursuivi via la production d'autres documents tels que la fiche d'initialisation type, le rapport d'analyse des offres type, le mode opératoire du passage en CPAO et les modalités d'envoi en Préfecture.



> PRÉPARATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SAISINE DE L'ADMINISTRATION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (SVE) ET DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Un nouveau cadre légal supranational implique de nouveaux modes de faire et une acculturation progressive.

Les deux chantiers structurants que sont la SVE et le RGPD - qui entrera en vigueur le 25 mai 2018 - ont nécessité un travail conséquent d'anticipation. En lien avec la direction Innovation numérique et systèmes d'information (DINSI), des présentations de ce nouveau cadre légal supranational ont été animées à l'attention des réseaux des juristes et des Moi, mais aussi auprès de plusieurs services de la DINSI. Le service Juridique a, par ailleurs, beaucoup échangé avec la Ville de Lyon, Grand Lyon Habitat, Lyon Métropole Habitat et le Sytral sur les apports du RGPD.

DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GÉNÉRAUX

> GARAGE LOGISTIQUE -VÉHICULES LÉGERS (LVL) : REGROUPEMENT SUR UN NOUVEAU SITE (RUE PAUL KRÜGER)

L'optimisation des ressources récompensée par deux trophées.

L'unité LVL-pools- garage officiel a été créée le 1^{er} janvier 2017 dans le cadre du projet de service de la direction Patrimoine et moyens généraux. Cette entité est issue du regroupement des activités des unités Logistique véhicules légers et Pools-garage officiel. Elle comporte 1 429 véhicules - dont 13,7% roulent en énergie propre -, 13 pools pour un total de 200 véhicules en auto-partage et 47 vélos. Le rôle de cette unité renouvelée vise plus particulièrement à définir

un niveau de service adapté aux besoins, rechercher de nouveaux sites pour accroître le nombre de pools et augmenter le nombre de véhicules à énergies propres (30% à l'horizon 2022). Il est à noter que cette optimisation des ressources a été récompensée en 2017 avec le Trophée de la gestion de la flotte des véhicules légers décerné par Automobile et Entreprise et le Trophée des Rencontres Internationales des Véhicules Écologiques (RIVE).

> CRÉATION DU SERVICE DE LA MAINTENANCE DES COLLÈGES

Pour mieux programmer les actions relevant des Gros Entretien et Renouvellements (GER) : une entité dédiée.

Une redéfinition des rôles de la direction de l'Éducation, de la direction Patrimoine et moyens généraux, des principaux des collèges et des Maisons de la

Métropole a abouti à regrouper, coordonner et homogénéiser la gestion de la maintenance préventive, corrective et réglementaire au sein d'un service Maintenance des collèges qui a vu le jour le 1^{er} juillet 2017. Son champ d'intervention s'étend sur 75 collèges publics de la Métropole et vise à mieux

programmer les actions GER en les inscrivant dans un plan pluriannuel de gestion. Cette nouvelle entité comporte six unités dont cinq dédiées à la maintenance d'une quinzaine de collèges chacune ; la sixième s'occupant de l'entretien des espaces verts placés sous la responsabilité de la DPMG.

> NOUVELLE IMPLANTATION POUR LE GARAGE LVL (LOGISTIQUE VÉHICULES LÉGERS)

Pratique, économe et performant, le garage LVL, situé avenue Krüger, multiplie les avantages.

Historiquement implantée rue Clément Marot à Lyon 7^e, l'unité LVL et son garage de réparation a pris possession, le 24 avril 2017, de ses nouveaux locaux, avenue Paul Krüger (Villeurbanne). Le bâtiment de 2 290 m², construit pour l'unité LVL, se compose de deux parties. Le volume technique accueille les ateliers de mécanique et carrosserie, complété d'un atelier-minute distinct pour les réparations immédiates ou de courte durée. Un autre volume est dédié à l'administratif et héberge bureaux, espace d'accueil, vestiaires, réfectoire et salle de réunion. À l'extérieur ont été installées 90 places de stationnement, une station technique (gonflage, aspirateur) et une aire de lavage, principalement alimentée par les eaux de pluie recueillies et stockées sur le site. Enfin, en toiture, un champ de 650 m² de panneaux photovoltaïques produit 80 kVA d'électricité destinée à la revente à EDF. L'opération de construction et de réaménagement du site a été conduite par le service Construction et réalisée en maîtrise d'œuvre interne par le service des Études. Estimée initialement à 9,8 M€, elle n'a finalement coûté que 6,65 M€, en grande partie financée par la revente du site Marot.





> L'ÉLECTION ET LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEL EXÉCUTIF

À la suite à la nomination de Monsieur Gérard Collomb comme Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur, un renouvellement de l'Exécutif est intervenu pendant l'été 2017, impliquant une activité conséquente tant au sein du service Gestion et animation des assemblées que du service Ressources et statut de l'écu.

L'élection du Président, des Vice-Présidents et des Conseillers membres de la Commission permanente, organisée le 10 juillet a duré plus de dix heures sans interruption. La tenue de cette séance du Conseil a nécessité une préparation qui a mobilisé 40 agents de la direction pour la constitution des kits de vote (plus de 32 000 bulletins), le plan de salle et celui de circulation des urnes, la vérification du quorum, la préparation des feuilles de procès-verbaux et de dépouillement... Durant ce Conseil, dont la préparation a débuté le matin à 5h30, les équipes ont veillé à la bonne circulation des urnes et au dépouillement des votes dans le cadre de l'élection du Président, des Vice-Présidents et des 25 Conseillers membres de la Commission permanente, à la gestion des procès-verbaux et des pouvoirs. Ainsi, à l'issue de la séance, les agents ont pu procéder aux opérations de télétransmission et d'affichage des délibérations. La Commission permanente a été réinstallée le 20 juillet 2017 et une séance de Conseil supplémentaire s'est tenue le même jour pour délibérer des sujets prioritaires (notamment la rentrée scolaire). Deux Conseils ayant été programmés les 11 et 18 septembre, cela a impliqué l'instruction d'environ 230 rapports durant le mois d'août. Il convient enfin de noter qu'à compter du 10 juillet et jusqu'à la fin de l'année, tous les actes néces-

saires au fonctionnement de la Métropole ont dû être repris. Il s'agit notamment des délégations d'attributions du Conseil au Président et à la Commission permanente, des arrêtés de délégations de signature pour le nouvel Exécutif et pour les agents, la coordination des désignations au sein des organismes externes et internes, par délibérations et arrêtés

Du côté du service Ressources et statut de l'écu, l'élection du nouvel exécutif composé de 25 Vice-Présidents et de 27 Conseillers membres de la Commission permanente a conduit également à un important travail. Il a, par exemple, fallu repenser la répartition des assistantes par élu et par pôle, en veillant à la continuité du service via la mise à jour des accès aux boîtes mail et/ou agendas des élus comme à celle des autorisations d'ouverture de courrier des élus ou encore le suivi de la mise en place des pôles. Les assistantes ayant changé d'élus référents, de nouvelles méthodes de travail ont dû se mettre en place et des travaux ont été engagés au sein de l'espace Vice-Présidence pour réaménager les locaux des élus et assistantes. La bonne affectation du matériel informatique et téléphonique (recensement des besoins et distribution du matériel aux nouveaux élus, récupération du matériel mis à disposition des élus sortants ...) a, par ailleurs, exigé un fort investissement. Enfin, il convient de souligner que tous les dossiers des élus changeant de fonctions ont été mis à jour et que les modifications d'adresses ont, elles aussi, dû être réalisées sur le second semestre. Quant aux indemnités des élus, elles ont fait l'objet d'un traitement spécifique, lourd et complexe, afin de prendre en compte tous les changements intervenus durant l'été.



Et si j'étais CGT ?

Beaucoup condamnent notre organisation syndicale comme non progressiste. Comme si le progrès syndical consisterait aujourd'hui à accompagner « docilement » les réformes remettant en cause tous les acquis sociaux.

Pour la CGT le véritable progrès du 21^e siècle, serait, par exemple, de :

- Trouver inadmissible que 6 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté,
- Maintenir les statuts de agents publics de toutes les filières pour garantir leur indépendance et l'équité de traitement des citoyens/usagers,
- Renoncer à la « commercialisation » des services publics qui aggrave la situation des plus démunis et rompt l'équilibre entre les territoires,
- Travailler moins pour préserver les sphères privée et familiale,
- Favoriser une vraie égalité femmes/hommes,
- Refuser que des gens meurent dans les couloirs d'hôpitaux ou que des personnes âgées soient « maltraitées » dans les maisons de retraite, faute de personnel,

- Limiter le tout numérique qui provoque l'isolement et casse tout lien social,
- Dénoncer les cadeaux fiscaux aux entreprises qui licencient ou sans aucune contrepartie,
- ...

Oui, sur tous ces combats, la CGT se veut résolument progressiste et force de contre-propositions. Serait-elle la seule ?

Nous avons besoin de vous pour défendre ensemble un autre choix de société, plus humaine et solidaire. **Le 6 décembre 2018, je vote CGT.**

CGT Métropole : 04 28 67 56 52 - cgt.metropole@grandlyon.com
CGT UFICT : 04 28 67 56 47 - cgt.ufict.metropole@grandlyon.com
CGT STEPCCI : 04 28 67 56 54 - cgtstepcci@yahoo.fr
Adresse postale : 4, rue des cuirassiers 69003 Lyon
Adresse d'accueil : 59, Boulevard Vivier Merle 69003 Lyon
 (Immeuble Gémellyon Sud)



La **CFDT** constate l'accroissement du malaise social au sein des services de la Métropole. Les témoignages des agents nous alertent. Si sur votre lieu de travail ou en lien avec vos fonctions, vous êtes victime de violences verbales (menaces, injures, diffamations), et/ou physiques (harcèlement, agressions, outrages)

il existe une manière de sortir de l'impasse grâce à la **demande de protection fonctionnelle**.

Cette protection, qui est une obligation légale pour l'employeur, concerne les faits survenus aux agents dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que leurs familles. La **CFDT** vous accompagne dans vos démarches afin de vous informer et vous soutenir dans ces situations parfois difficiles pour tous les agents.

Vous pouvez trouver la procédure et le formulaire de demande de

protection fonctionnelle sur Comète en suivant le lien ci-après :

- [Ressources/Ressources Humaines/Qualité de vie au travail/Protection fonctionnelle](#)

N'attendez pas !

Ne restez pas seul(e) la CFDT vous soutient !

La CFDT se préoccupe du bien-être au travail de tous les agents et reste vigilante sur la prévention des Risques Psycho-sociaux. La CFDT vous invite à utiliser la procédure de protection fonctionnelle.

Retrouvez notre dossier complet sur cfdtmetropoledeleyon.com ou contactez-nous au 04 28 67 56 51

CFDT - Adresse postale : 4 rue des Cuirassiers 69003 Lyon - 04 28 67 56 51 - **Adresse d'accueil :** 59, boulevard Vivier Merle 69003 Lyon (immeuble Gémellyon Sud) cfdtmetropoledeleyon.com - www.facebook.com/cfdtmetropoledeleyon



A L'UNSA ON A DES VALEURS ET DES PRINCIPES

A l'approche des élections professionnelles du 6 décembre 2018, les « quéguerres » syndicales redémarrent. Désinformations, tentatives de passe-droit, calomnies. Rien qui honore ceux qui pratiquent des méthodes du passé, pour couvrir une co-gestion de moins en moins camouflée.

Certains syndicats gaspillent une énergie folle à commenter et critiquer les actions de l'UNSA, plutôt que de combattre l'administration. Pour l'UNSA c'est un aveu de faiblesse et la crainte de perdre leur représentativité.

Du coup, et c'est légitime, des collectifs se créent hors syndicats. A l'UNSA nous ne rentrerons pas dans ces pratiques syndicales d'un autre temps, révolues et sans intérêt pour les agents. **Nous sommes autonomes par rapport aux centrales syndicales nationales, aux partis politiques et nos adhérents sont indépendants et libres dans leurs actions.**

C'est pourquoi nous sommes ouverts aux discussions avec les collectifs, pour défendre **tous les agents**, garants d'un service public neutre, laïc et égalitaire.

Soyons pragmatiques et unis pour mettre un terme à cette co-gestion et faire enfin avancer les choses.

UNSA Grand Lyon - 3 rue des Cuirassiers 69003 Lyon
04 28 67 56 46 - unsa@grandlyon.com



CE N'EST PAS CEUX QUI PARLENT LE PLUS ET LE PLUS FORT QUI EN FONT LE PLUS !

Nous n'avons pas attendu l'année électorale pour venir vous rencontrer et être à votre écoute au quotidien.

Passages réguliers sur les sites pour échanger, conseiller, accompagner, faire

remonter vos difficultés du quotidien...

Comment défendre l'indéfendable en prônant l'équité ? Pourquoi être dans l'opposition systématique ? C'est dépassé !

Faire des propositions réalistes et acceptables sera bénéfique à tous : **l'augmentation de la participation mutuelle, un régime indemnitaire de fonction, un retour à une formule sur 4 jours, le développement des prestations du COS, des solutions adaptées aux nouvelles méthodes de travail (limitant les temps perdus en trajet) : télétravail, coworking, visioconférence,...**

Négocier, ce n'est pas se compromettre !

La confiance s'acquiert dans l'action, dans l'exercice des responsabilités, dans la sincérité et dans la parole tenue !

Nous nous y engageons.

Soyez acteurs de la Métropole, rejoignez-nous !

Syndicat CFE-CGC Métropole de Lyon

Pour venir nous voir :

Immeuble Gémellyon Sud, 59 boulevard Vivier Merle

Adresse postale :

Immeuble Porte Sud, 4 rue des Cuirassiers - 69003 LYON

Tél : 04.28.67.56.45 - Email : cgc@grandlyon.com

Blog : cgcmetropoledeleyon.blogspot.fr



La Métropole de Lyon, source de bien-être au travail ?

Tout employeur a l'obligation de veiller au bien-être des travailleurs. Pour autant, les managers publics n'ont pas toujours la formation ou les leviers nécessaires pour garantir aux agents ce

bien-être, qui a des impacts sur leur motivation, leur efficacité et leur productivité. Restructurations, réorganisations, responsabilisation des agents, transformation digitale... De multiples facteurs pèsent sur les conditions de travail, les méthodes de management ont des conséquences importantes sur le bien-être et donc sur la santé des collaborateurs. À cet égard, le Code du travail rappelle que **tout employeur doit prendre « les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ».**

Aucune transformation n'est possible sans que les agents n'en soient parties prenantes.

Les agents ont leur mot à dire !

Vos élu(e)s CFTC défendent au quotidien vos droits et alertent sur la dégradation de vos conditions de travail.

Syndicat CFTC - Immeuble Gémellyon Sud

Local : 59 bld Vivier Merle - Lyon 3

Boîte Postale : 4 rue des Cuirassiers - Lyon 3

Tél : 04.28.67.56.49 - Courriel : cftc@grandlyon.com



FO AVEC LES CHEMINOTS !!

Les revendications des cheminots rejoignent celles des personnels hospitaliers et territoriaux : combattre les plans de destruction du service public imposés par les directives de l'Union Européenne.

Aujourd'hui les cheminots sont à la pointe de la mobilisation qui se développe en parallèle dans d'autres secteurs (Air France, Aéroports de Paris, éboueurs, secteur de l'énergie, Carrefour, fonction publique, hôpitaux, EHPAD...).

Soulignez que la grève est à l'ordre du jour dans nos secteurs.

L'ensemble de ces mobilisations pose la question d'une riposte d'ensemble pour bloquer toutes les contre-réformes gouvernementales.

FO condamne la campagne médiatique visant à opposer le mouvement légitime des cheminots aux usagers et rappelle que ceux-ci sont attachés avant tout au service public.

FO - Porte Sud - 4 rue des Cuirassiers 69003 Lyon

04 28 67 56 48 - fo@grandlyon.com



Journée du 22 mars

Derrière les raisons nationales, cette journée se voulait forte de mobilisation pour les agent-e-s de la Métropole, notamment contre la souffrance au travail.

Les agent-e-s endurent la non-reconnaissance et le manque d'équité comme ces lauréats d'examens professionnels qui n'ont toujours pas obtenu de poste pour valider leur grade, pour certains depuis plus de 8 ans. La Métropole préfère recruter à l'extérieur en ignorant les compétences et qualités de son personnel.

Et, au gré de nombreuses restructurations de services, la Métropole privilégie la création de postes d'encadrants alors qu'il faudrait au moins pallier les manques d'effectifs et de renfort.

Évidemment, nos hauts responsables considèrent que tout va bien puisque, par conscience professionnelle, nous, agent-e-s métropolitains, faisons « tourner la boutique ». Mais à quel prix ?

FA-FPT - Gemelyon Sud - 59 bd Vivier Merle Lyon 3^{ème}

04 28 67 56 50 - fafpt@grandlyon.com



Le télétravail, évoqué par le président lors de ses vœux aux agents, doit être une source de progrès au profit des agents aussi bien que de la Métropole. Pour SUD, la mise en place de ce dispositif pour les postes qui seront jugés éligibles nécessite de bien en définir les modalités pour garantir notamment :

- le droit à la déconnexion des agents
- l'égalité de traitement et la prise en charge des coûts induits (matériels, connexions...)
- la préservation de collectifs de travail au sein des services pour éviter l'isolement des agents, les dysfonctionnements et une nouvelle désorganisation !

Pour ce faire, et avant toute mise œuvre au sein de la Métropole, SUD demande l'organisation de réunions de travail avec toutes les Organisations Syndicales pour rédiger un protocole cadre de Mise en Œuvre du télétravail à la Métropole respectueux des droits, intérêts et de la vie personnelle des agents.

SUD - 3 rue des Cuirassiers 69003 Lyon - 04 28 67 56 57

sud@grandlyon.com



ET SI DEMAIN C'ÉTAIT VOUS QUI AVIEZ BESOIN D'ÊTRE AIDÉS

Un jour ou l'autre nous sommes ou nous serons confrontés à la maladie, à la souffrance et à la dépendance de l'un ou de l'une de nos proches.

Au-delà du sentiment d'impuissance et de tristesse légitimes, nous serons de plus en plus dépendants pour assister nos proches dont la santé se dégrade.

Depuis plus de 3 ans, l'UNICAT demande à notre employeur qu'un système d'aide soit mis en place pour toutes celles et ceux, agents métropolitains, qui vivent cette situation au quotidien : dons de congés, bonification de ces dons par l'administration, plateforme d'échanges entre les agents concernés, etc...

Le Président semble décidé à nous écouter, à vous écouter et mettre en place un dispositif d'assistance. Continuons à nous battre pour cela.

Rejoignez l'unicatmetropole@grandlyon.com

ou tél au 06 62 24 69 39 Bruno Coudret Secrétaire Général.

FSU - 3 rue des Cuirassiers 69003 Lyon - 04 28 67 56 55

Port. 07 63 07 86 85 - FSU@grandlyon.com

TEMPS FORTS 2017 DE LA MÉTROPOLE

5 DÉCEMBRE - CÉRÉMONIE DES MÉDAILLES HÔTEL DE LA MÉTROPOLE

270 agents médaillés ont participé à cet événement placé sous le signe de la convivialité.



12 OCTOBRE - RENCONTRE DES CADRES CITÉ INTERNATIONALE DE LYON

Affluence pour le point d'avancement et perspectives concernant la feuille de route de l'administration.



21 SEPTEMBRE - SENTEZ-VOUS SPORT PALAIS DES SPORTS DE GERLAND

Plus de 1000 personnes se sont rendues à Gerland pour prendre part à l'évènement.



20 JANVIER CÉRÉMONIE DES VŒUX AUX AGENTS HÔTEL DE LA MÉTROPOLE

Grande affluence pour cet événement institutionnel.

13 JUIN CÉRÉMONIE DES DÉPARTS À LA RETRAITES LUGDUNUM-MUSÉE ET THÉÂTRES ROMAINS

Plus de 150 personnes présentes à ce temps festif et culturel.